



LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DES INVESTISSEMENTS
DU CANADA

Rapport Annuel 2011



Table des matières

| | |
|--|-----------|
| Rapport au ministre | 4 |
| Administrateurs et dirigeants | 5 |
| Pratiques de gouvernance d'entreprise | 8 |
| Rapport de gestion | 9 |
| Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers | 16 |
| Rapport des auditeurs indépendants | 17 |
| États financiers de La Corporation de développement des investissements du Canada | 18 |

Adresse de la société :

1240, rue Bay
Bureau 302
Toronto (Ontario)
M5R 2A7

Téléphone : 416-966-2221
Télécopieur : 416-966-5485
Site Web : www.cdiccei.ca

Rapport au ministre

L'honorable James M. Flaherty
Ministre des Finances

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous faire part des résultats d'exploitation de La Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDIC » ou la « société ») pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011.

Au cours de l'année 2011, la CDIC a vendu sa participation dans Chrysler LLC à Fiat pour un montant de 140 millions de dollars US.

La Corporation d'investissement GEN du Canada (« GEN »), une filiale en propriété exclusive de la CDIC, conserve une participation d'environ 9% dans les actions ordinaires de GM et détient également des actions privilégiées avec dividendes.

La CDIC continue d'entreprendre des missions dans le cadre de l'examen permanent des actifs du gouvernement.

La Société de gestion Canada Hibernia (SGCH) a connu une bonne année. La SGCH a vendu 4,7 millions de barils de pétrole brut au cours de l'année, très semblable au volume de 2010 lorsqu'elle en a vendu 4,8 millions. Cependant, le prix moyen du pétrole brut s'est accru de 36 % par rapport à 2010. Le prix moyen en 2011 se situait à environ 110 dollars canadiens le baril. La SGCH a versé 153 millions de dollars en redevances provinciales, 46 millions de dollars en participation au revenu net, 83 millions de dollars en impôts provincial et fédéral ainsi que 217 millions de dollars en dividendes à la CDIC.

En 2011, la CDIC a versé 413 millions de dollars en dividendes. Ceux-ci provenaient des profits de la SGCH, des dividendes sur les actions de GM et du produit de la vente de la participation dans Chrysler.

La Canada Eldor Inc. (CEI), qui est responsable de la gestion des questions en suspens découlant de dessaisissements antérieurs, a conclu une entente de principe conditionnelle avec Cameco au sujet d'un différend quant à la responsabilité pour des déchets dans la région de Port Hope. Au moment d'un règlement final, la CEI versera à Cameco 13,95 millions de dollars et sera exemptée de toute responsabilité future envers Cameco pour des déchets radioactifs dans la région de Port Hope.

Au cours de 2011, la CDIC n'a souscrit aucun emprunt auprès du gouvernement ni reçu de crédits parlementaires.

Au nom du Conseil d'administration,



N. William C. Ross
Président du Conseil
La Corporation de développement des investissements du Canada

Le 9 mars 2012

Administrateurs et dirigeants au 9 mars 2012

Ministre responsable de la CDIC
L'honorable James M. Flaherty
Ministre des Finances

Conseil d'administration

N. William C. Ross, LL.M. ^{(2) (3)}
Président du Conseil
La Corporation de développement des investissements du Canada
Président émérite et associé
Weir Foulds LLP
Toronto (Ontario)

John James Hillyard, MBA ^{(2) (3)}
Administrateur
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)

Ted Howell, CA, MBA ^{(1) (3)}
Chef de la direction financière
Bluedrop Performance Learning Inc.
St. John's (Terre-Neuve-et-Labrador)

Mary Beth Montcalm, PhD ⁽²⁾
Administratrice
Toronto (Ontario)

Mary Ritchie, FCA ⁽¹⁾
P.D.G.
Richford Holdings Ltd.
Edmonton (Alberta)

Benita M. Warmbold, FCA ^{(1) (2)}
Vice-présidente principale et chef de l'exploitation
Office d'investissement du régime de pensions
du Canada
Toronto (Ontario)

Dirigeants

Michael Carter
Vice-président exécutif

Andrew Stafli
Vice-président, Finances

Zoltan Ambrus
Vice-Président

Patrice S. Walch-Watson
Secrétaire général

Comités du Conseil

⁽¹⁾ Comité d'audit

⁽²⁾ Comité de nomination et de gouvernance

⁽³⁾ Comité de rémunération

La CDIC:

La CDIC a versé au gouvernement plus de 400 millions de dollars en dividendes.

Nous avons vendu notre participation dans Chrysler à Fiat pour 140 millions de dollars US.

Nous avons négocié une entente conditionnelle entre Canada Eldor Inc. et Cameco pour régler les réclamations relatives aux déchets radioactifs.



**La société de gestion Canada Hibernia
a augmenté son bénéfice de 30% à
323 millions de dollars grâce à un prix
du pétrole brut plus élevé.**



Pratiques de gouvernance d'entreprise

La CDIC rend compte au Parlement, par l'intermédiaire du ministre des Finances. De 1995 à novembre 2007, la CDIC avait pour mandat de réduire progressivement ses activités par le dessaisissement ordonné du reste de ses actifs. En novembre 2007, le ministre a indiqué à la CDIC qu'elle « devra dorénavant se concentrer sur la gestion continue de ses actifs actuels dans une perspective commerciale et prêter son concours au gouvernement dans la recherche de nouvelles orientations qui conviennent à ses capacités, tout en conservant la capacité de se dessaisir de ses actifs actuels et de tout autre placement de l'État, à la demande du ministre des Finances ». En conséquence, la société s'est préparée à jouer un rôle accru dans sa sphère de compétence.

Le conseil d'administration de la CDIC supervise et surveille la conduite des activités de la CDIC. Le conseil d'administration est actuellement composé du président et de cinq autres administrateurs. Les membres du conseil d'administration possèdent une expérience appréciable des secteurs public et privé, ainsi que des compétences et une expertise importantes dans l'exercice de leur rôle. Le président du conseil d'administration évalue l'efficacité du conseil d'administration et de ses comités conjointement avec tous les administrateurs. Tous les membres du conseil d'administration sont indépendants de la direction de la CDIC.

Le taux de participation aux réunions du conseil est remarquable et chaque administrateur consacre le temps qui s'impose, hors des réunions du conseil d'administration, à la gouvernance de la société. En 2011, le conseil d'administration a tenu 14 réunions et les comités se sont rassemblés 21 fois. Chaque filiale possède son propre conseil d'administration qui se réunit sur une base régulière.

Le conseil d'administration passe en revue et approuve chaque année le plan d'entreprise de la société et il suit de près sa mise en œuvre pendant la période visée, notamment en évaluant continuellement l'orientation stratégique à la lumière de l'évolution de la conjoncture. Les risques sont recensés et gérés tout au long du processus. Le conseil tient une réunion annuelle de réflexion au cours de laquelle il examine, entre autres, les buts et les objectifs de la société d'un point de vue stratégique.

Afin d'avoir de l'aide pour assurer la gérance de la CDIC, le conseil d'administration a formé les trois comités suivants : le comité de nomination et de gouvernance, le comité de rémunération et le comité d'audit. Le comité de nomination et de gouvernance se penche sur les questions liées à la gouvernance de la société. Ce comité continue de passer en revue les pratiques de la CDIC en matière de gouvernance dans le but d'y apporter des améliorations continues et de répondre à de nouveaux besoins. De plus, ce comité prête son concours à l'établissement de la composition et de la structure du conseil d'administration, et également à la recommandation auprès du gouverneur en conseil de candidats pour les postes d'administrateur et de président du conseil d'administration. Le comité de rémunération passe en revue la rémunération des employés de la CDIC et de ses filiales. Le comité d'audit suit de près l'intégrité des états financiers consolidés de la société, assure le maintien de contrôles et de procédures comptables adéquats au sein de la société et communique directement avec les auditeurs de la société.

Le conseil d'administration a des relations de travail efficaces avec la direction de la CDIC. La répartition des responsabilités entre le conseil d'administration et la direction est examinée régulièrement. L'adoption d'une charte du conseil d'administration précise les rôles et les responsabilités des membres, principalement pour ce qui est de la gérance du conseil d'administration.

Pour assurer une communication efficace avec le gouvernement et le public, la société s'appuie sur le plan d'entreprise et le résumé du plan d'entreprise approuvés par le conseil d'administration, sur le rapport annuel, le site Web de la société et une réunion annuelle regroupant ses partenaires. Des réunions sont également tenues, au besoin, avec le ministre et les représentants du gouvernement du Canada.

La rémunération versée aux administrateurs est établie par décret. Les membres du conseil d'administration reçoivent des honoraires annuels versés sous forme d'acompte pour leurs services, en plus d'une indemnité quotidienne pour leur temps de déplacement, pour leur participation aux réunions et leurs autres responsabilités, au besoin, ainsi qu'un remboursement des dépenses raisonnables qu'ils ont encourus. La CDIC continuera de surveiller attentivement l'évolution des lignes directrices données par le gouvernement en matière de gouvernance et les pratiques exemplaires en vigueur au sein du secteur public et conséquemment modifiera au besoin ses pratiques de gouvernance.

Rapport de gestion de la CDIC

Les communications publiques de La Corporation de développement des investissements du Canada (la « CDIC »), y compris le présent rapport annuel, peuvent comprendre des déclarations prospectives qui renferment les attentes de la direction à l'égard des objectifs, des stratégies, des perspectives, des plans, des prévisions, des estimations et des intentions de la CDIC.

En raison de leur nature, les déclarations prospectives reposent sur divers facteurs et hypothèses et elles comportent des risques inhérents et des incertitudes générales et spécifiques. C'est donc dire que les pronostics, les prévisions, les projections et les autres éléments des déclarations prospectives ne se réaliseront peut-être pas. Les résultats réels pourraient différer sensiblement des attentes actuelles de la CDIC en raison d'un certain nombre de risques, d'incertitudes et d'autres facteurs.

Vue d'ensemble de la CDIC

La CDIC est une société d'État fédérale qui a été constituée en 1982 afin de fournir un organe commercial aux placements de participation du gouvernement et de gérer le portefeuille commercial du gouvernement. La CDIC a pour principal objectif d'exécuter ses activités dans l'intérêt du Canada, dans une perspective commerciale. Outre certaines activités qui lui sont propres, la société a la responsabilité de trois filiales en propriété exclusive, soit la Société de Gestion Canada Hibernia (« SGCH »), Canada Eldor Inc. (« CEI ») et la Corporation d'investissement GEN du Canada (« GEN »). La SGCH détient une participation de concessionnaire de 8,5 pour cent dans l'actuel projet d'exploitation des ressources pétrolières extracôtières Hibernia (« Hibernia »). CEI n'exerce aucune activité, mais elle est responsable de la prise en charge des obligations découlant principalement d'un accord d'achat et de vente conclu avec Cameco Inc. en 1988. GEN, a été constituée en 2009 et détient une participation dans General Motors Company (« GM »). En 2010, notre filiale a vendu 20 pour cent de sa participation dans les actions ordinaires de General Motors par le biais d'un premier appel public à l'épargne (PAPE), ce qui a rapporté au-delà de 1 milliard de dollars. Nous avons vendu notre participation dans Chrysler qui était détenue par notre filiale Canada CH Investment Corporation pour un montant de 140 millions de dollars US en 2011.

Depuis la création en 1982 de la CDIC, nous avons efficacement assuré la gestion et le dessaisissement des placements de l'État dans des titres de participation. Les actifs vendus au nom de l'État par la CDIC jusqu'en 2011 comprennent Canadair Limited, de Havilland Aircraft of Canada Limited, Téléglobe Canada, Fishery Products International Limited, Corporation de développement du Canada, Nordion International Inc., Télésat Canada, des actions de Cameco Corporation, des actions ordinaires de General Motors et une participation dans Chrysler. Le total des produits de toutes ces activités versés à l'État jusqu'en 2011 a atteint environ 3,3 milliards de dollars. De plus, la SGCH a versé un total de 1,55 milliard de dollars en dividendes cumulatifs.

En 2009, le ministre des Finances a demandé à la CDIC de participer à l'examen permanent des actifs du gouvernement, ci-après nommé l'examen des actifs. À ce titre, la CDIC retient les services de conseillers pour qu'ils effectuent des analyses financières, juridiques ou techniques du portefeuille commercial du gouvernement du Canada, suivant les instructions du ministre. La CDIC surveille les conseillers et examine les rapports avant leur présentation au gouvernement du Canada.

Nous disposons d'une équipe de gestion basée à Toronto. Dirigée par le vice-président exécutif, cette équipe travaille en étroite collaboration avec des consultants externes, des spécialistes de la passation des marchés et le Conseil d'administration en vue d'assurer la bonne marche de la société et de ses filiales. La SGCH a une équipe de gestion distincte, basée à Calgary, dont les membres possèdent une expérience de l'industrie pétrolière. Dirigée par son président-directeur général, cette équipe fournit une expertise dans les secteurs techniques de la géologie, de la commercialisation, du transport et des finances.

Rapport de gestion de la CDIC (suite)

Rendement de la société par rapport au plan

Notre rendement en 2011, par rapport à nos objectifs-clés décrits dans notre plan d'entreprise 2011-2015, est comme suit :

Objectifs clés :

- gérer nos investissements dans le champ pétrolier Hibernia, dans General Motors et dans Chrysler et nous poursuivrons la gestion de nos obligations dans CEI.
- continuer de gérer les volets du processus d'examen des actifs qui nous sont attribués.
- continuer de gérer les autres enjeux qui pourraient survenir et demeurer prêts à assumer la gestion et la disposition d'autres intérêts du portefeuille commercial du Canada qui pourraient nous être confiés pour dessaisissement.

Rendement :

La SGCH a enregistré un bénéfice après impôt de 193 millions de dollars et a versé des dividendes de 217 millions de dollars au cours du plus récent exercice.

Nous avons reçu des dividendes de 36 millions de dollars de nos actions privilégiées de GM.

Nous avons vendu notre participation dans Chrysler Group LLC à Fiat pour 140 millions de dollars US, laquelle a été payée par le biais de dividendes au gouvernement.

Nous avons versé un total de 413 millions de dollars en dividendes au gouvernement.

La CEI a négocié une entente de principe conditionnelle avec Cameco Corporation à l'égard d'un différend quant à la responsabilité relative aux coûts liés à l'élimination de déchets historiques dans la région de Port Hope. Cette entente règle un différend de longue date à propos des coûts à être assumés par la CEI.

Nous avons continué à gérer les projets d'examen des actifs au cours de 2011. Nos activités comprennent la préparation du cahier des charges, la publication des demandes de propositions, l'évaluation et l'embauche de consultants ainsi que le suivi et la révision de leur travail.

Société de gestion Canada Hibernia

La production pétrolière d'Hibernia en 2011 a été supérieure à celle de l'an dernier et a produit de bons résultats grâce au reconditionnement de puits et à l'application de technologies avancées en matière de bonnes pratiques de production. La production quotidienne moyenne en 2011 a atteint 154 400 barils de pétrole par jour par rapport à un budget prévu de 150 000 barils. En outre, les volumes de production ont atteint le même niveau que ceux de 2010 (154 300 barils) malgré des conditions météorologiques défavorables au cours du premier trimestre. Au cours de l'année 2011, deux nouveaux puits ont été forés dans le nouveau secteur unitaire PSH avec des résultats positifs. Le revenu net des ventes de pétrole, déduction faite des frais de mise en marché, des redevances et de la participation au revenu net s'est chiffré à 323 millions de dollars en 2011, compte tenu d'une hausse importante de 36% dans le prix moyen du pétrole brut. Le prix moyen du pétrole brut au cours de l'année 2011 a été de 110 dollars canadiens le baril, comparativement à 81 dollars canadiens au cours de l'année précédente. Les initiatives majeures des propriétaires d'Hibernia au cours de 2011 ont été axées sur le plan d'expansion du secteur unitaire du PSH. Un ensemble d'ententes marquantes ont été conclues en février 2011 entre le gouvernement du Canada, la province de Terre-Neuve-et-Labrador et les propriétaires d'Hibernia. Par la suite les propriétaires ont entériné cette entente qui vise le plan d'expansion du secteur unitaire du PSH.

Rapport de gestion de la CDIC (suite)

Société de gestion Canada Hibernia (suite)

Les dépenses de forage se sont poursuivies au cours de l'exercice. De plus, les propriétaires du secteur unitaire du PSH (la participation initiale de la SGCH dans le secteur unitaire du PSH s'établit à 5,08482 pour cent, mais elle sera révisée conformément au processus d'ajustement prévu dans l'entente visant le secteur unitaire du PSH), ont approuvé les dépenses en capital, ont émis des contrats importants et les deux premiers puits du secteur unitaire PSH ont été forés. Ces puits ont été forés plus tôt que prévu afin de recueillir des données de nature technique, de taille de réservoir et de productivité pouvant aider à la planification du projet. La première production de pétrole du secteur unitaire du PSH a eu lieu en juin 2011. Les propriétaires d'Hibernia ont l'intention de continuer à prioriser le développement du secteur unitaire du PSH tout en visant l'optimisation du forage et de la production du champ pétrolier existant d'Hibernia. On estime que le forage futur de paires additionnelles de puits injecteurs-producteurs dans le secteur unitaire du PSH ajoutera une production additionnelle importante. Le plan de développement dans le secteur unitaire du PSH comprend le forage d'un puits par injection d'eau. Ce processus utilisera une plateforme de forage flottante, un raccordement de pipeline de ces puits jusqu'à la plateforme Hibernia et le forage de puits de production de pétrole à partir de la plateforme. Enfin, il y a eu un investissement important dans la construction d'un nouveau système de chargement en mer à la plateforme Hibernia en 2011. La construction d'un nouveau système d'extraction au gaz pour améliorer la productivité du puits continue et devrait être terminée en 2012.

Canada Eldor Incorporated

CEI continue de suivre de près et de partager avec Cameco Corporation les coûts d'élimination des déchets accumulés. En décembre 2011, la CEI a conclu une entente de principe conditionnelle avec Cameco en vertu de laquelle la CEI versera à Cameco un montant de 13,95 millions de dollars pour régler une réclamation visant le traitement des eaux usées et l'élimination de déchets radioactifs suite à une convention d'achat et de vente de 1988. L'entente est conditionnelle à l'acquisition par Ressources Naturelles Canada d'un site d'élimination des déchets radioactifs à Port Granby (Ontario), ce qui devrait se réaliser.

Auparavant, la CEI avait divulgué que ce passif était de 11 millions de dollars. La CEI continue de payer pour les coûts de remise en état d'un site minier et pour les coûts d'un régime de retraite pour certains anciens employés.

Corporation d'investissement CH du Canada

CH a continué de gérer la participation dans Chrysler jusqu'à la vente de ces parts à Fiat pour un montant de 140 millions de dollars US le 21 juillet 2011.

Corporation d'investissement GEN du Canada

GEN continue de détenir environ 9 % des actions ordinaires de General Motors (GM) et 426 millions de dollars en actions privilégiées de GM. Ces actions seront vendues sur les marchés publics lorsque les conditions économiques seront favorables. Au cours de 2011, les actions ordinaires de GM ont été échangées pour un prix variant entre 19 et 38 dollars US l'action. Le prix obtenu pour notre première vente lors du PAPE en 2010 était de 33 dollars US l'action.

Rapport de gestion de la CDIC (suite)

Analyse de l'environnement commercial externe

La gestion continue de nos actifs et de nos participations dépendra de la conjoncture du marché et de l'économie se rapportant à l'entreprise ou au placement.

Le flux de la trésorerie de la SGCH provient exclusivement de la production de pétrole provenant des activités et des actifs de production du projet Hibernia, qui comprennent les installations de production du champ Hibernia et le transport de pétrole brut affrété à terme. La trésorerie fluctue fondamentalement selon les volumes de production de pétrole, le prix du brut, les taux de change, les redevances et les frais de participation du concessionnaire, les coûts d'exploitation, le fardeau fiscal et les niveaux de dépenses en immobilisations.

CEI sera touchée par les changements continus apportés aux exigences réglementaires adoptées, en particulier celles adoptées par la Commission canadienne de sûreté nucléaire (« CCSN ») et le gouvernement de la Saskatchewan.

Toute réalisation ultérieure de produits en espèces dans nos placements dans GM dépendra à la fois des capacités des nouvelles équipes de direction de ces entreprises et de la santé des marchés concurrentiels de l'automobile dans lesquels elles évoluent. GM exerce des activités dans un environnement tributaire des dépenses de consommation. La conjoncture mondiale incertaine, qui a vu les États-Unis et l'Union européenne lutter férocement pour se remettre de la récession, a influé de manière négative sur le cours des actions de GM. L'index S&P 500 est demeuré neutre entre décembre 2010 (1 258) et décembre 2011 (1 263), tout en ayant varié entre 1 099 et 1 356 au cours de l'année, soit une variation de l'ordre de 23 pour cent.

Risques et éventualités

Comme toute exploitation pétrolière, Hibernia s'expose à des risques liés à la géologie et à l'interruption de la production. Ces risques visent particulièrement le secteur unitaire PSH et ses réserves qui n'ont pas encore été entièrement explorées. L'exploitant du projet maintient des normes élevées. La SGHC maintient une couverture d'assurance adéquate qu'elle considère économiquement viable.

CEI assume une responsabilité considérable en raison de ses obligations découlant de l'accord d'achat et de vente conclu en 1988 avec Cameco. Le règlement conditionnel du différend avec Cameco aura pour effet d'éliminer une exposition à un passif inconnu important de la société.

La valeur du placement en actions ordinaires de GM est sujette à d'importantes fluctuations en raison du risque associé aux prix du marché. Également, le placement de la CDIC dans le secteur de l'automobile est tributaire des risques inhérents à l'industrie automobile et à la relative performance de GM.

La majorité de nos actifs et de ceux de nos filiales sont touchés par les fluctuations du taux de change. Les produits de la SGCH sont fondés sur les prix en dollars américains. Les actifs de GEN sont libellés en dollars américains. Le taux de change du dollar américain par rapport au dollar canadien était de 0,9946 au 31 décembre 2010 et de 1,0170 le 31 décembre 2011, soit une hausse de 2p. 100. Au fur et à mesure que les actifs seront cédés, le produit en espèces ultérieur dépendra des variations du taux de change. Les variations du taux de change du dollar américain par rapport au dollar canadien influent également sur les dividendes versés sur les actions privilégiées de GM. Ni notre société ni ses filiales ne réalisent des activités de couverture.

États financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2011

Les états financiers de 2011 et les états financiers comparatifs de 2010 ont été préparés selon les normes internationales d'informations financières (les "IFRS").

Le total des produits consolidés pour l'exercice 2011 s'établissait à 475 millions de dollars par rapport à 926 millions de dollars en 2010. Au cours de l'exercice 2010, nous avons réalisé un gain de 637 millions de dollars sur la vente d'actions ordinaires de GM comparativement à un gain moindre de 112 millions de dollars en 2011 sur la vente de notre participation dans Chrysler. Les charges totales, exclusion faite de la variation non réalisée de la juste valeur des actifs détenus à des fins de transaction, ont été de 62 millions de dollars en 2011 comparativement à 77 millions de dollars en 2010. La diminution des dépenses est surtout due à des charges moindres d'épuisement et d'amortissement et à des charges moindres de production et d'opération.

Rapport de gestion de la CDIC (suite)

La production pétrolière totale d'Hibernia pour 2011 a dépassé les prévisions grâce à de la nouvelle production émanant de nouveaux puits et d'activités de reconditionnement sur les puits existants initiés au cours de l'exercice précédent. Les recettes pétrolières pour 2011, déduction faite des redevances et de la participation aux bénéfices nets, ont été de 323 millions de dollars. La réduction des charges d'épuisement et d'amortissement sont le résultat de changements d'estimations dans les réserves prouvées et probables en 2011 par rapport à 2010. Les frais d'opération et de production ont été plus bas en 2011 grâce à des frais moindres de reconditionnement des puits allié à une récupération de certains frais de transport suite à une entente avec un des partenaires d'Hibernia. Il y a eu une augmentation dans la provision au titre des obligations de démantèlement de 25 millions de dollars à cause d'un changement dans le taux d'inflation et dans le taux d'actualisation estimé comparativement à 2010. Ce changement a été contrebalancé par une augmentation correspondante dans la valeur des immobilisations corporelles. Le bénéfice net après impôt de SGCH a été de 193 millions de dollars, une augmentation substantielle de 127 millions de dollars par rapport à 2010. Au cours de 2011, SGCH a versé à CDIC des dividendes de 217 millions de dollars par rapport à 116 millions de dollars au cours de l'exercice précédent.

Nous avons réalisé un gain net de 112 millions de dollars sur notre participation dans Chrysler basé sur les produits de la disposition de 132 millions de dollars (140 millions de dollars US). Le coût de notre investissement initial dans Chrysler était de 18 millions de dollars US ou de 20 millions de dollars canadiens le 10 juin 2009, la date d'acquisition de notre participation. Les recettes de la vente de notre participation ont été payées par le biais d'un dividende dont les deux tiers ont été payés au gouvernement du Canada et un tiers payé au gouvernement de l'Ontario, suite à une directive du Ministre des finances.

En 2011, GEN a reçu un dividende de 36 millions de dollars sur les actions privilégiées de GM, un montant à peu près semblable à celui de l'exercice précédent. Les coûts d'exploitation engagés par GEN en 2011 se sont élevés à 1,7 millions de dollars, un montant beaucoup moins élevé que celui de l'exercice précédent qui était du aux coûts associés au premier appel public à l'épargne de GM en 2010.

La valeur du placement en actions ordinaires de GM a diminué de 4,73 milliards de dollars en 2010 à 2,89 milliards de dollars en 2011 à cause de la variation du cours des actions de GM sur les marchés. La réduction de 1,84 milliards de dollars à la fin de l'exercice est reflétée dans les autres éléments du résultat global. Approximativement 106 millions de dollars de cette perte est attribuable à l'augmentation du taux de change entre le dollar US et le dollar canadien.

Nos dépenses relatives aux honoraires professionnels ont été moindres que l'an dernier, compte tenu que l'équipe de direction a du mettre moins d'effort à la gestion des opérations, des investissements et des responsabilités à l'égard des projets d'examen des actifs. Ces tâches consistent à surveiller les investissements et les discussions avec les sociétés dans lesquelles nous avons des participations et la gestion de projets d'examen d'actifs.

Au cours de cet exercice, la CDIC a versé 413 millions de dollars en dividendes au gouvernement du Canada.

Le montant de ces dividendes provient des dividendes reçus de la SGCH, des produits de la vente de la participation dans Chrysler et des dividendes sur les actions privilégiées de General Motors. En 2010, nous avons versé des dividendes de 1,289 milliards de dollars en raison du PAPE de GM.

Nous avons encouru un gain non-réalisé de 5 millions de dollars sur les actions privilégiées de GM que nous détenons toujours grâce à l'amortissement du taux de change étranger. En 2010, nous avons encouru à cet égard une perte de 26 millions de dollars.

Les autres éléments du résultat global font état d'une perte de 1,914 milliards de dollars duquel 1,840 milliards de dollars résulte du changement dans la valeur marchande de nos actions ordinaires de GM et de variations du taux de change; cette perte a été contrebalancée par un gain de 38 millions de dollars dans notre participation dans Chrysler et par un transfert de 112 millions de dollars des autres éléments du résultat global aux produits.

Rapport de gestion de la CDIC (suite)

Normes internationales d'information financière (les « IFRS »)

Certaines modifications importantes de la façon dont les résultats financiers sont comptabilisés et mesurés dans les états financiers ont été apportées par suite du passage aux IFRS.

SGCH amortit maintenant ses immobilisations corporelles pour épuisement selon le mode des unités de production sur la base des réserves prouvées et probables plutôt que selon les réserves prouvées comme elle le faisait auparavant conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) antérieurs. De plus, SGCH amortit ses coûts de forage selon le mode des réserves prouvées et probables. La méthode de déplétion utilisée selon les PCGR antérieurs était fondée sur les unités de production sur la base des réserves prouvées. SGCH a recours à la méthode linéaire pour amortir la composante capitale du contrat de location-financement visant un pétrolier de brut.

Nos placements dans le secteur de l'automobile sont évalués à la juste valeur conformément aux IFRS. Au 31 décembre 2010, la participation dans Chrysler était comptabilisée au coût conformément aux PCGR antérieurs. Au 31 décembre 2009, le placement dans la participation dans Chrysler et dans les actions ordinaires de GM avait été comptabilisé au coût.

Rapprochement des résultats financiers publiés précédemment

Les méthodes comptables que nous utilisons aux termes des IFRS sont présentées à la note 3 afférente aux états financiers consolidés. De plus, la note 23 présente un rapprochement des résultats financiers de 2010 précédemment présentés selon les PCGR canadiens et de nos résultats de 2010 selon les IFRS. Le rapprochement comprend l'état consolidé de la situation financière au 1^{er} janvier 2010 et au 31 décembre 2010 ainsi que l'état consolidé du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Nous surveillerons de près les faits nouveaux touchant les normes de l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») et du Conseil des normes comptables (le « CNC »), et nous étudierons l'incidence des modifications proposées sur les plans actuels et les décisions prises.

Modifications de méthodes comptables et incidence du passage aux IFRS

Immobilisations corporelles – Elles comprennent les actifs pétroliers et gaziers qui en sont à l'étape de mise en valeur ou de production. SGCH a attribué le montant comptabilisé auparavant selon les PCGR au 1^{er} janvier 2010 à une seule unité génératrice de trésorerie.

Cessions d'immobilisations corporelles – Selon les PCGR antérieurs, le produit de la vente d'immobilisations corporelles était déduit du compte du coût entier, sans qu'un profit ni qu'une perte ne soit comptabilisé, sauf si la déduction donnait lieu à une modification du taux d'épuisement de 20 % ou plus. Selon les IFRS, les gains et les pertes provenant de la cession d'immobilisations corporelles sont comptabilisés en résultat.

Dépréciation des immobilisations corporelles – Sous les IFRS, des tests de dépréciation des immobilisations corporelles doivent être effectués au niveau de l'unité génératrice de trésorerie et non au niveau du solde des immobilisations corporelles, mais puisque SGCH a établi qu'elle n'avait qu'une seule unité génératrice de trésorerie, aucune modification n'a eu lieu. Il n'y a eu aucune perte de valeur des immobilisations corporelles au 1^{er} janvier 2010, au 31 décembre 2010 ni au 31 décembre 2011 aux termes des IFRS.

Provision au titre de l'obligation de démantèlement de SGCH – Selon les PCGR antérieurs, cette obligation, auparavant désignée « obligation liée à la mise hors service d'immobilisations », était actualisée selon un taux sans risque ajusté en fonction du crédit de 5,0 pour cent. Sous les IFRS, un taux d'intérêt sans risque est utilisé. Ce changement a donné lieu à une augmentation de l'obligation à la transition (soit le 1^{er} janvier 2010) de 8,6 millions de dollars, et à une charge compensatoire dans le déficit d'ouverture. Au 31 décembre 2010, l'obligation de démantèlement était supérieure de 17 millions de dollars.

Charge pour épuisement et amortissement – Sous les IFRS, le calcul de l'épuisement s'appuie sur les réserves prouvées et probables, plutôt que sur les réserves prouvées seulement, comme c'était le cas selon les PCGR antérieurs, ce qui a donné lieu à une charge pour épuisement et amortissement moins élevée selon les IFRS que celle auparavant présentée selon les PCGR.

Charges financières – Selon les IFRS, les charges financières sont présentées dans un poste distinct à l'état consolidé du résultat global. Les charges financières comprennent la portion intérêts des coûts de location et la portion intérêts de la désactualisation des obligations de démantèlement.

Rapport de gestion de la CDIC (suite)

Instruments financiers – International Accounting Standard 39 (l'« IAS 39 »)

Les placements en instruments de capitaux propres sont évalués à la juste valeur, à moins que l'instrument financier n'ait pas de prix coté sur un marché actif et que la juste valeur ne puisse être évaluée de manière fiable. Selon les PCGR antérieurs, les actions ordinaires de GM et la participation dans Chrysler étaient mesurées au coût au 31 décembre 2009. Comme la juste valeur de tous les placements que nous détenons peut être évaluée de manière fiable, le mode d'évaluation a été changé au moment du passage aux IFRS. L'incidence sur l'état de la situation financière d'ouverture au 1^{er} janvier 2010 consiste en une augmentation importante de la valeur des placements dans la participation dans Chrysler et dans les actions ordinaires de GM à la juste valeur, et l'écart est comptabilisé dans le cumul des autres éléments du résultat global, qui font partie des capitaux propres. Les variations de juste valeur après la transition sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global au cours de la période. Tout gain ou toute perte découlant d'une cession ou d'une décomptabilisation est transféré du cumul des autres éléments du résultat global au résultat net de la période.

Les actions privilégiées de GM continuent d'être comptabilisées à la juste valeur, et les variations de la juste valeur sont comptabilisées par le biais du résultat net.

Avantages du personnel – International Accounting Standard 19 (l'« IAS 19 »)

Selon les IFRS, nous comptabilisons les gains et les pertes actuariels directement dans les capitaux propres. Au moment de la transition, les gains et les pertes actuariels non comptabilisés ont été inscrits dans le solde d'ouverture du déficit accumulé, ce qui a donné lieu à l'inscription d'un débit de 0,7 million de dollars dans le déficit accumulé au 1^{er} janvier 2010, et d'un crédit correspondant dans les obligations au titre des prestations définies.

Au moment de la transition aux IFRS le 1^{er} janvier 2010, nous nous sommes prévalus de certaines exemptions permises aux termes de l'IFRS 1, Première application des Normes internationales d'information financière. Les exemptions dont nous nous sommes prévalus sont indiquées ci-après.

Capitalisation du coût entier – L'IFRS 1 permet à une entité qui avait recours à la capitalisation du coût entier aux termes des PCGR de choisir, au moment de l'adoption des IFRS, de calculer les actifs de prospection et d'évaluation selon le montant que l'entité a établi auparavant selon les PCGR antérieurs et d'évaluer les actifs pétroliers et gaziers qui en sont à l'étape de mise en valeur ou de production de manière à répartir le montant des actifs sous-jacents déterminé selon les PCGR antérieurs au prorata des volumes des réserves ou des valeurs des réserves à cette date. SGCH a utilisé la valeur des réserves prouvées et probables pour attribuer la valeur d'ouverture des actifs de mise en valeur et de production.

Nous avons choisi d'appliquer l'exemption aux termes de l'IFRS 1 portant sur les obligations en matière d'informations à fournir sur les régimes à prestations définies, qui nous permet de présenter ces informations de façon prospective à compter de la date de l'adoption des IFRS.

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers

La responsabilité des états financiers consolidés ci-joints de La Corporation de développement des investissements du Canada (« CDIC »), qui ont été approuvés pour diffusion par le Conseil d'administration à sa réunion du 9 mars 2012, incombe à la direction de la société. Ces états financiers consolidés ont été dressés par la société selon les normes internationales d'information financière ("IFRS"). Les états financiers des trois filiales en propriété exclusive de la société dont elle a la responsabilité ont été consolidés avec ceux de la société. Lorsque plusieurs méthodes comptables existent, la société choisit celle qui lui semble la plus appropriée dans les circonstances. Les états financiers ne sont pas précis dans la mesure où ils contiennent certains montants fondés sur nos meilleures estimations et notre jugement. La société a préparé les informations financières présentées ailleurs dans le présent rapport annuel et s'est assurée qu'elles concordaient avec les données contenues dans les états financiers consolidés.

La CDIC a mis en place des systèmes de contrôle interne à l'égard de ses processus comptables et administratifs afin d'obtenir une assurance raisonnable que les données financières consolidées sont fiables, qu'elles constituent un fondement approprié pour l'établissement des états financiers consolidés et que les actifs de la CDIC sont comptabilisés de façon appropriée et font l'objet d'une protection suffisante.

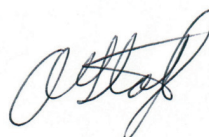
Le Conseil d'administration s'acquitte de ses responsabilités à l'égard des états financiers consolidés contenus dans le présent rapport principalement par le truchement de son Comité d'audit. Le Comité d'audit passe en revue les états financiers consolidés annuels de la CDIC et communique ses observations au Conseil d'administration qui en tient compte lors de l'approbation des états financiers. Le Comité d'audit rencontre aussi les auditeurs de la société afin de discuter des questions liées à l'audit et à l'information financière. La taille de la CDIC et un décret dispensent la société d'audits internes, mais elle en fait périodiquement, à la demande du Conseil d'administration.

Les présents états financiers consolidés ont été audités par les auditeurs de la société, le vérificateur général du Canada et KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L., dont le rapport est présenté séparément.

À titre de vice-président exécutif et vice-président, finances de la CDIC, nous avons examiné les présents états financiers. À notre connaissance, et avec la diligence raisonnable dont nous avons fait preuve, nous croyons qu'ils donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la CDIC au 31 décembre 2011, 2010 et au 1^{er} janvier 2010, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices terminés les 31 décembre 2011 et 2010.



Michael Carter
Le vice-président exécutif
La Corporation de développement des investissements
du Canada



Andrew Staf
Le vice-président, finances
La Corporation de développement des investissements
du Canada

Le 9 mars 2012



Rapport des auditeurs indépendants

Au ministre des Finances

Rapport sur les états financiers consolidés

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de La Corporation de développement des investissements du Canada, qui comprennent les états consolidés de la situation financière au 31 décembre 2011, au 31 décembre 2010 et au 1^{er} janvier 2010, et les états consolidés du résultat global, les états consolidés des variations des capitaux propres et les tableaux consolidés des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2010, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS), ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de La Corporation de développement des investissements du Canada au 31 décembre 2011, au 31 décembre 2010 et au 1^{er} janvier 2010, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 décembre 2011 et le 31 décembre 2010, conformément aux Normes internationales d'information financière (IFRS).

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes internationales d'information financière (IFRS), qui ont été adoptés comme l'explique la note 23 afférente aux états financiers consolidés, ont été appliqués de la même manière pour toutes les périodes présentées.

De plus, à notre avis, les opérations de La Corporation de développement des investissements du Canada et de ses filiales en propriété exclusive dont nous avons eu connaissance au cours de nos audits des états financiers consolidés ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, aux instructions données par le gouverneur en conseil à La Corporation de développement des investissements du Canada ainsi qu'aux statuts et règlements administratifs de La Corporation de développement des investissements du Canada et de ses filiales en propriété exclusive.

Pour le vérificateur général du Canada,

Sylvain Ricard, CA
vérificateur général adjoint

Comptables agréés,
experts-comptables autorisés

Le 9 mars 2012
Ottawa, Canada

États consolidés de la situation financière

(En milliers de dollars canadiens)

| | 31 décembre 2011 | 31 décembre 2010 | 1 ^{er} janvier 2010 |
|--|---------------------|---------------------|---------------------------------|
| Actifs | | | |
| Actifs courants | | | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 5) | 72 997 | \$ 129 884 | \$ 105 416 |
| Débiteurs | 33 120 | 35 863 | 15 019 |
| Impôt sur le résultat à recouvrer | – | – | 7 654 |
| Stocks | 4 971 | 4 109 | 6 941 |
| Charges payées d'avance | 305 | 417 | 374 |
| Sommes en dépôt dans un compte du Trésor du Canada (note 6) | 17 363 | 7 746 | 7 284 |
| | 128 756 | 178 019 | 142 688 |
| Actifs non courants | | | |
| Sommes en dépôt dans un compte du Trésor du Canada (note 6) | 117 415 | 125 904 | 130 752 |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus en main tierce (note 7) | 5 550 | 5 688 | 2 550 |
| Immobilisations corporelles (note 8) | 139 140 | 117 467 | 122 705 |
| Placements (note 9) | 3 315 214 | 5 244 289 | 4 148 410 |
| Actifs d'impôt différé (note 13) | 1 187 | – | – |
| | 3 578 506 | 5 493 348 | 4 404 417 |
| | 3 707 262 | \$ 5 671 367 | \$ 4 547 105 |
| Passifs et capitaux propres | | | |
| Passifs courants | | | |
| Créditeurs et charges à payer | 25 097 | \$ 30 834 | \$ 50 629 |
| Partie courante de l'obligation au titre de contrats de location-financement (note 10) | 1 636 | 1 552 | 989 |
| Partie courante de l'obligation au titre des prestations définies (note 12) | 378 | 345 | 360 |
| Partie courante des autres provisions (note 11) | 16 691 | 7 208 | 6 712 |
| Impôt sur le résultat à payer | 20 939 | 10 044 | – |
| | 64 741 | 49 983 | 58 690 |
| Passifs non courants | | | |
| Obligation au titre de contrats de location-financement (note 10) | 3 593 | 5 042 | 6 967 |
| Provision au titre des obligations de démantèlement (note 11) | 67 643 | 44 695 | 40 328 |
| Autres provisions (note 11) | 10 249 | 17 751 | 15 828 |
| Obligation au titre des prestations définies (note 12) | 2 264 | 2 674 | 2 587 |
| Passifs d'impôt différé (note 13) | – | 1 469 | 3 281 |
| | 83 749 | 71 631 | 68 991 |
| Capitaux propres | | | |
| Capital social (note 14) | 1 | 1 | 1 |
| Surplus d'apport (note 14) | 3 216 294 | 3 912 184 | 3 912 184 |
| Déficit accumulé | (402 738) | (1 021 721) | (493 538) |
| Cumul des autres éléments du résultat global | 745 215 | 2 659 289 | 1 000 777 |
| | 3 558 772 | 5 549 753 | 4 419 424 |
| Engagements (note 17) | | | |
| Éventualités (note 18) | | | |
| Événements postérieurs à la date de clôture (note 11 b) ii, note 18 c)) | | | |
| | 3 707 262 | \$ 5 671 367 | \$ 4 547 105 |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Au nom du Conseil :



, administrateur



, administrateur

États consolidés du résultat global

Exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010
(En milliers de dollars canadiens)

| | 2011 | | 2010 | |
|--|-------------|----|-----------|----|
| Produits | | | | |
| Profit sur la vente de placements (note 9) | 112 312 | \$ | 637 391 | \$ |
| Produits du pétrole brut, déduction faite des redevances et de la participation aux bénéfices nets (note 16) | 322 506 | | 248 789 | |
| Dividendes (note 9) | 36 277 | | 36 856 | |
| Profit sur la sortie d'immobilisations corporelles (note 8) | – | | 1 695 | |
| Produits d'intérêts | 3 737 | | 1 414 | |
| | 474 832 | | 926 145 | |
| Charges | | | | |
| Épuisement et amortissement (note 8) | 32 594 | | 39 881 | |
| Frais de production et charges opérationnelles (note 16) | 15 776 | | 19 427 | |
| Variation de la juste valeur des actifs détenus à des fins de transaction (note 9) | (5 000) | | 26 000 | |
| Honoraires de professionnels | 7 391 | | 9 802 | |
| Salaires et avantages du personnel | 2 603 | | 2 126 | |
| Changement d'estimations au titre des autres provisions (note 11) | 3 084 | | 4 186 | |
| Autres charges | 960 | | 383 | |
| Perte (profit) de change | (961) | | 1 387 | |
| Charge au titre des prestations définies | 127 | | 147 | |
| | 56 574 | | 103 339 | |
| Charges financières | | | | |
| Intérêts sur l'obligation au titre de contrats de location-financement | 219 | | 816 | |
| Désactualisation des obligations de démantèlement | 1 382 | | 1 691 | |
| Désactualisation des autres provisions | 333 | | 290 | |
| | 1 934 | | 2 797 | |
| Bénéfice avant impôt sur le résultat | 416 324 | | 820 009 | |
| Impôt sur le résultat (note 13) | | | | |
| Charge d'impôt sur le résultat exigible | 83 389 | | 60 718 | |
| Recouvrement d'impôt sur le résultat différé | (2 656) | | (1 812) | |
| | 80 733 | | 58 906 | |
| Bénéfice | 335 591 | | 761 103 | |
| Autres éléments du résultat global | | | | |
| Gains actuariels (pertes actuarielles) sur l'obligation au titre des prestations définies, montant net | 370 | | (156) | |
| Variation nette de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente | (1 801 762) | | 2 303 523 | |
| Profit réalisé sur les actifs financiers disponibles à la vente transféré dans le bénéfice (la perte) | (112 312) | | (645 011) | |
| | (1 913 704) | | 1 658 356 | |
| Résultat global | (1 578 113) | \$ | 2 419 459 | \$ |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

États consolidés des variations des capitaux propres

Exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010
(En milliers de dollars canadiens)

| | 2011 | | 2010 | |
|---|------------------|-----------|------------------|-----------|
| Capital social | | | | |
| Solde à l'ouverture et à la clôture de l'exercice | 1 | \$ | 1 | \$ |
| Surplus d'apport | | | | |
| Solde à l'ouverture de l'exercice | 3 912 184 | | 3 912 184 | |
| Dividendes payés | (20 000) | | – | |
| Transfert au déficit accumulé (note 14) | (675 890) | | – | |
| Solde à la clôture de l'exercice | 3 216 294 | | 3 912 184 | |
| Déficit accumulé | | | | |
| Solde à l'ouverture de l'exercice | (1 021 721) | | (493 538) | |
| Bénéfice | 335 591 | | 761 103 | |
| Gain actuariel (perte actuarielle) sur l'obligation au titre des prestations définies | 370 | | (156) | |
| Dividendes payés | (392 868) | | (1 289 130) | |
| Transfert du surplus d'apport | 675 890 | | – | |
| Solde à la clôture de l'exercice | (402 738) | | (1 021 721) | |
| Cumul des autres éléments du résultat global | | | | |
| Solde à l'ouverture de l'exercice | 2 659 289 | | 1 000 777 | |
| Profit réalisé sur la vente de placements | (112 312) | | (645 011) | |
| Variation nette du profit latent sur les actifs financiers disponibles à la vente | (1 801 762) | | 2 303 523 | |
| Solde à la clôture de l'exercice | 745 215 | | 2 659 289 | |
| Total des capitaux propres | 3 558 772 | \$ | 5 549 753 | \$ |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableaux consolidés des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010
(En milliers de dollars canadiens)

| | 2011 | | 2010 | |
|---|---------------|-----------|----------------|-----------|
| Flux de trésorerie liés aux activités suivantes : | | | | |
| Activités opérationnelles | | | | |
| Bénéfice de l'exercice | 335 591 | \$ | 761 103 | \$ |
| Ajustements pour : | | | | |
| Profit sur la vente de placements | (112 312) | | (637 391) | |
| Recouvrement d'impôt sur le résultat différé | (2 656) | | (1 812) | |
| Épuisement et amortissement | 32 594 | | 39 881 | |
| Prestations définies versées en sus des charges | (7) | | (84) | |
| Intérêts liés au financement | 219 | | 816 | |
| Produits d'intérêts tirés d'un compte du Trésor du Canada | (1 128) | | (614) | |
| Désactualisation des obligations de démantèlement | 1 382 | | 1 691 | |
| Profit (perte) de change latent(e) | 68 | | (394) | |
| Variation de la juste valeur des actifs détenus à des fins de transaction | (5 000) | | 26 000 | |
| Profit sur la sortie d'immobilisations | – | | (1 695) | |
| Variation des autres provisions | 1 981 | | 2 419 | |
| Obligations de démantèlement contractées | (2 845) | | (2 374) | |
| | 247 887 | | 187 546 | |
| Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 15) | 4 889 | | (20 523) | |
| | 252 776 | | 167 023 | |
| Activités de financement | | | | |
| Dividendes payés | (392 868) | | (1 289 130) | |
| Dividendes payés à partir du surplus d'apport | (20 000) | | – | |
| Intérêts payés | (219) | | (816) | |
| Paiements au titre des contrats de location | (1 433) | | (968) | |
| | (414 520) | | (1 290 914) | |
| Activités d'investissement | | | | |
| Produit de la vente de placements | 132 312 | | 1 174 025 | |
| Produit de la sortie d'immobilisations corporelles | – | | 1 695 | |
| Acquisition d'immobilisations corporelles | (30 343) | | (27 955) | |
| Retrait du compte du Trésor du Canada (note 6) | – | | 5 000 | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus en main tierce | 138 | | (3 138) | |
| Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement (note 15) | 2 750 | | (1 268) | |
| | 104 857 | | 1 148 359 | |
| Augmentation (diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | (56 887) | | 24 468 | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice | 129 884 | | 105 416 | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice | 72 997 | \$ | 129 884 | \$ |

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers consolidés.

1. Entité présentant l'information financière

La Corporation de développement des investissements du Canada (la « Corporation » ou la « CDIC ») a été constituée en 1982 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, et elle est la propriété exclusive de Sa Majesté la Reine du chef du Canada. La Corporation est une société d'État mandataire inscrite à la partie II de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et elle n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En novembre 2007, le ministre des Finances a informé la CDIC qu'elle « devra dorénavant se forger un avenir axé sur la gestion continue de ses actifs actuels dans une perspective commerciale et prêter son concours au gouvernement du Canada (le « gouvernement ») dans la recherche de nouvelles orientations qui conviennent aux capacités de la CDIC, tout en conservant la capacité de se dessaisir de ses actifs actuels et de tout autre placement de l'État, à la demande du ministre des Finances ». À la fin de 2009, la Corporation a commencé à aider le ministère des Finances à mener son programme d'examen de certains actifs du gouvernement.

Le siège social de la Corporation est situé au 79, rue Wellington Ouest, bureau 3000, case 270, Centre TD, Toronto (Ontario) M5K 1N2. L'établissement principal de la Corporation est situé au 1240, rue Bay, bureau 302, Toronto (Ontario) M5R 2A7.

La Corporation consolide trois filiales en propriété exclusive, soit Canada Eldor Inc. (« CEI »), la Société de gestion Canada Hibernia (la « SGCH ») et la Corporation d'investissement GEN du Canada (« GEN »).

CEI a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*. Elle est assujettie à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et est un mandataire de Sa Majesté la Reine du chef du Canada, mais elle n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. En 1988, CEI a vendu la quasi-totalité de ses actifs et de ses activités à la Corporation Cameco (« Cameco ») en contrepartie d'une partie du capital social de l'acheteur et d'un billet à ordre. Par suite de la vente des actions de Cameco et de la prise en charge d'une partie de l'encours de la dette de CEI par le gouvernement en 1995, le produit net en espèces tiré de la vente définitive des actions de Cameco est le seul actif important qu'il reste à CEI. Les obligations résiduelles de CEI se composent des obligations au titre des déchets historiques, de la remise en état du site et des prestations définies. Des informations sur ces obligations sont présentées aux notes 11 et 12.

La SGCH a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et a été acquise par la CDIC en mars 1993. La SGCH est assujettie à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à la *Loi de l'impôt sur le revenu*. La SGCH a été constituée dans le seul but de détenir et de gérer sa participation dans le projet d'exploitation du champ Hibernia. La participation de la SGCH dans le projet d'exploitation du champ Hibernia a été comptabilisée dans les états financiers de la SGCH, qui sont consolidés dans les états financiers de la CDIC.

GEN a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et a été acquise par la Corporation le 30 mai 2009. GEN est assujettie à la *Loi sur la gestion des finances publiques*, mais elle n'est pas assujettie aux dispositions de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. GEN détient des actions ordinaires de la General Motors Company (« GM ») de même que des actions privilégiées perpétuelles à dividende cumulatif à taux fixe de série A assorties d'un droit de priorité en cas de liquidation d'une valeur de 25 \$ US par action privilégiée. GEN a reçu les actions de GM à la suite de prêts consentis à GM par Exportation et Développement Canada (Compte du Canada) (« EDC »), partie liée à la CDIC et à GEN.

Les prêts ont été transférés à GEN à leur juste valeur de 3 149 000 \$ en contrepartie d'un montant nul. Il a été déterminé que la valeur comptable des prêts au moment du transfert était égale à la juste valeur des actions de GM reçues par l'entreprise.

La Corporation d'investissement CH du Canada (« CH ») a été consolidée jusqu'au 21 juillet 2011. CH a été constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* et a été acquise par la Corporation le 29 mai 2009. La seule activité de CH consistait à détenir un placement dans le Groupe Chrysler LLC (« Chrysler »). Cette participation dans la société à responsabilité limitée a été obtenue de Chrysler à la suite de prêts consentis à Chrysler par EDC, partie liée à la CDIC et à CH. Au cours de l'exercice, toutes les participations détenues par la Corporation dans Chrysler ont été vendues à Fiat contre un montant en espèces de 140 millions de dollars américains. Le coût de la participation dans Chrysler s'élevait à quelque 18 000 \$ US (20 000 \$ CA) à la date d'acquisition, le 10 juin 2009. La vente a été conclue le 21 juillet 2011. Des informations sur ces placements sont présentées à la note 9.

2. Base d'établissement

a) Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés ont été établis conformément aux Normes internationales d'information financière (International Financial Reporting Standards, ou « IFRS ») publiées par l'International Accounting Standards Board (l'« IASB »). Il s'agit des premiers états financiers consolidés annuels de la Corporation établis conformément aux IFRS, l'IFRS 1, Première application des Normes internationales d'information financière, ayant été appliquée.

La note 23 explique dans quelle mesure la transition aux IFRS a eu une incidence sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de la Corporation.

La publication des états financiers consolidés a été approuvée par le conseil d'administration en date du 9 mars 2012.

b) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ont été établis au coût historique, sauf pour ce qui est des éléments suivants :

- les instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à la juste valeur;
- les actifs financiers disponibles à la vente sont évalués à la juste valeur.

Les méthodes utilisées pour évaluer la juste valeur sont présentées à la note 3.

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Ces états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Corporation.

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement

L'établissement d'états financiers conformes aux IFRS exige que la direction ait recours à son jugement, fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur l'application des méthodes comptables ainsi que sur la valeur comptable des actifs, des passifs, des produits et des charges. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont passées en revue régulièrement. Toute révision des estimations comptables est constatée dans l'exercice au cours duquel les estimations sont révisées ainsi que dans les exercices futurs touchés par ces révisions. Des informations sur les hypothèses et les incertitudes relatives aux estimations qui présentent un risque important d'entraîner un ajustement significatif au cours de l'exercice suivant sont fournies dans les notes ci-après :

- Note 8 – Immobilisations corporelles;
- Note 9 – Placements;
- Note 11 – Provisions;
- Note 18 – Éventualités.

L'évaluation et la comptabilisation des provisions et du risque que la Corporation ait engagé des passifs éventuels impliquent une part de jugement considérable. Il faut exercer un jugement pour déterminer la probabilité qu'un litige ou une autre réclamation en instance ait une issue favorable ou entraîne un passif connexe ainsi que pour chiffrer l'éventuelle fourchette du règlement final. Il existe des incertitudes quant aux coûts futurs que CEI aura à engager pour s'acquitter de ses obligations aux termes de l'accord d'achat et de vente, comme il est indiqué à la note 11 b).

Une provision est constituée pour les coûts de démantèlement qui seront engagés lorsque certaines des immobilisations corporelles à long terme de la SGCH seront mises hors service. Des hypothèses, qui reposent sur des facteurs économiques du moment jugés raisonnables par la direction, ont été posées pour estimer le passif futur à cet égard. Cependant, les coûts de démantèlement réels sont incertains et les estimations de ces coûts peuvent changer en fonction de nombreux facteurs, dont des changements dans les obligations juridiques, des percées technologiques, l'inflation et les échéanciers des activités prévues de démantèlement et de remise en état du site. Cette situation pourrait avoir une incidence significative sur le résultat net pour la durée de vie économique résiduelle des actifs en raison des changements qui pourront être apportés à l'estimation des coûts à mesure que de nouvelles informations seront disponibles. De plus, la SGCH détermine le taux d'actualisation approprié à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. Le taux d'actualisation, qui n'est pas ajusté en fonction de la qualité du crédit, est utilisé pour déterminer la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures estimés qui seront nécessaires à l'extinction de l'obligation, et il pourrait changer en fonction de l'évolution des conditions du marché.

2. Base d'établissement (suite)

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement (suite)

Les montants comptabilisés au titre de l'épuisement et de l'amortissement et les montants utilisés pour le calcul des pertes de valeur reposent sur des estimations des réserves de pétrole. Les estimations des réserves, notamment l'estimation des prix, des coûts, des taux d'actualisation et des flux de trésorerie connexes futurs, sont de par leur nature assujetties à l'incertitude relative à la mesure. En conséquence, ces estimations pourraient avoir une incidence significative sur les états financiers consolidés de périodes ultérieures. La détermination de la juste valeur de certains instruments financiers et l'évaluation des pertes de valeur exigent le recours à des estimations et à des hypothèses significatives.

Le recours au jugement a mené à la décision de ne pas consolider les résultats de PPP Canada Inc., filiale en propriété exclusive de la Corporation, comme il est indiqué à la note 3 a), Méthode de consolidation.

3. Principales méthodes comptables

Les méthodes comptables énoncées ci-dessous ont été appliquées d'une manière uniforme par la Corporation et par ses filiales à tous les exercices présentés dans les présents états financiers consolidés et pour l'établissement de l'état consolidé de la situation financière d'ouverture en IFRS au 1^{er} janvier 2010 pour les besoins de la transition aux IFRS.

a) Méthode de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les actifs, les passifs, les résultats opérationnels et les flux de trésorerie de la Corporation et de toutes ses filiales, après élimination des opérations et des soldes intragroupe. Les filiales sont définies comme étant des sociétés contrôlées par la CDIC.

Même si la Corporation détient les actions en circulation de PPP Canada Inc., elle ne consolide pas ses activités puisqu'elle n'exerce aucun contrôle sur les stratégies, les activités ou les placements de PPP Canada Inc. et qu'elle ne retire aucun avantage des activités de cette société.

b) Participation dans le Projet d'exploitation du champ Hibernia et dans la Société d'exploitation et de développement d'Hibernia Itée (la « SEDH »)

La SGCH réalise toutes ses activités d'exploration et de mise en valeur du pétrole conjointement avec d'autres parties et, en conséquence, les états financiers ne reflètent que la quote-part de la participation de la SGCH dans ces activités. Les états financiers consolidés font état de la part de la SGCH dans les actifs contrôlés conjointement, de même que sa quote-part des produits et des coûts connexes. Les frais de mise en valeur imputés au compte conjoint après la date d'acquisition de la participation directe ont été inscrits à l'actif. Les frais de mise en valeur comprennent les coûts de conception, de construction et d'aménagement des installations de production, lesquelles se composent d'une plate-forme gravitaire et d'installations en surface (installations de production extracôtières), et les coûts ultérieurs de forage et d'achèvement des travaux. Les frais généraux et les frais d'administration engagés avant que le projet n'atteigne le stade de l'exploitation commerciale ont également été inscrits à l'actif.

c) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les placements à court terme, lesquels sont considérés comme étant très liquides et assortis d'une échéance initiale d'au plus trois mois. La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont classés dans les prêts et créances.

3. Principales méthodes comptables (suite)

d) Immobilisations corporelles

(i) Comptabilisation et évaluation

Les immobilisations corporelles, y compris les actifs de mise en valeur et de production du pétrole, sont évaluées au coût diminué de l'épuisement et de l'amortissement cumulés et du cumul des pertes de valeur.

Lorsque des parties importantes d'une immobilisation corporelle ont des durées d'utilité différentes, elles sont comptabilisées comme des parties distinctes (principales composantes).

Le montant des profits et des pertes résultant de la sortie d'une immobilisation corporelle est déterminé par la comparaison du produit de la sortie avec la valeur comptable de l'immobilisation corporelle, et il est comptabilisé dans les états consolidés du résultat global.

(ii) Coûts ultérieurs

Les coûts engagés après la détermination de la faisabilité technique et de la viabilité commerciale et les coûts de remplacement de parties d'immobilisations corporelles ne sont comptabilisés à titre de participations dans des biens pétroliers que lorsqu'ils donnent lieu à un accroissement des avantages économiques futurs associés à l'actif auquel ils se rapportent. Toutes les autres charges sont comptabilisées dans le bénéfice (la perte) à mesure qu'elles sont engagées. Ces participations dans des biens pétroliers inscrites à l'actif représentent généralement les coûts engagés dans le cadre de la mise en valeur des réserves prouvées ou probables et de la mise en production ou de l'accroissement de la production de ces réserves, et elles sont cumulées en fonction du champ ou du secteur géotechnique concerné. La valeur comptable de toute partie remplacée ou vendue est décomptabilisée. Les coûts d'entretien courant d'une immobilisation corporelle sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte) lorsqu'ils sont engagés.

(iii) Épuisement et amortissement

La valeur comptable nette des immobilisations corporelles est amortie pour épuisement selon le mode des unités de production en fonction du ratio de production au cours de l'exercice par rapport aux réserves prouvées et probables connexes, compte tenu des coûts de mise en valeur futurs estimés nécessaires à la mise en production de ces réserves. Les coûts de mise en valeur futurs sont estimés compte tenu du degré de mise en valeur requis pour la mise en production des réserves. Ces estimations sont revues au moins une fois l'an par des ingénieurs de réserves indépendants.

Les réserves prouvées et probables sont estimées à partir des informations contenues dans les rapports d'ingénieurs de réserves indépendants et elles représentent la quantité estimée de pétrole brut dont la présence a été démontrée, selon un degré de certitude précis, par des données géologiques, géophysiques et techniques, et pouvant être récupérées au cours des prochaines années à partir de gisements connus considérés comme productibles à l'échelle commerciale.

Voici les méthodes de comptabilisation de l'épuisement et de l'amortissement utilisées pour certains actifs de production pour la période considérée et les périodes comparatives :

| | |
|---|--|
| Coûts de forage | Amortissement selon le mode des unités de production |
| Pétrolier de brut | Amortissement linéaire sur la durée du contrat de location |
| Installations de production extracôtières | Amortissement selon le mode des unités de production |

La SGCH a présumé que la durée d'utilité estimée des installations de production extracôtières, qui comprennent la plate-forme gravitaire, les installations en surface et le système de chargement extracôtier, correspond à la durée de vie des réserves dans les secteurs où elles sont en service, sauf pour les travaux de révision et de remise en état d'envergure pouvant être nécessaires pour prolonger la durée de vie de ces installations. Par conséquent, la SGCH incorpore le coût de ces actifs à la principale composante connexe aux fins de l'épuisement selon le mode des unités de production.

Les actifs loués sont amortis sur la plus courte de la durée du contrat de location et de leur durée d'utilité, sauf si l'on a la certitude raisonnable que la Corporation deviendra propriétaire de l'actif avant la fin du contrat de location.

Les méthodes d'amortissement, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles sont examinées à chaque date de clôture.

3. Principales méthodes comptables (suite)

e) Actifs loués

Les contrats de location aux termes desquels la Corporation conserve la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location-financement. Au moment de sa comptabilisation initiale, l'actif loué est évalué à un montant égal à sa juste valeur ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Par la suite, l'actif est comptabilisé conformément à la méthode comptable qui s'y applique. Les paiements minimaux au titre de la location qui sont versés aux termes d'un contrat de location-financement doivent être ventilés entre la charge financière et la réduction du solde de la dette. La charge financière est affectée à chaque exercice couvert par le contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au passif.

Les autres contrats de location sont des contrats de location simple, qui ne sont pas comptabilisés dans les états consolidés de la situation financière de la Corporation. Les paiements versés aux termes d'un contrat de location simple sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte) selon le mode linéaire sur la durée du contrat de location.

f) Dépréciation

(i) Actifs financiers

Un actif financier est évalué à chaque date de clôture pour déterminer l'existence de toute indication objective de dépréciation. Un actif financier est considéré comme déprécié s'il existe une indication objective qu'un ou plusieurs événements ont eu une incidence négative sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif. Sont considérées comme une indication objective de dépréciation d'un actif financier (y compris les titres de capitaux propres) : un défaut de paiement par un débiteur, la restructuration d'un montant dû à la Corporation selon des modalités que cette dernière n'aurait pas envisagées dans d'autres circonstances, la probabilité de faillite d'un débiteur ou d'un émetteur, ou la disparition d'un marché actif pour un titre particulier. Une baisse importante ou prolongée de la juste valeur d'un placement dans un instrument de capitaux propres en deçà de son coût constitue également une indication objective de dépréciation.

Le montant d'une perte de valeur sur un actif financier évalué au coût amorti correspond à la différence entre la valeur comptable de cet actif et la valeur des flux de trésorerie futurs estimés actualisée au taux d'intérêt effectif initial. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans les états consolidés du résultat global.

Lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation d'un actif disponible à la vente, la perte qui a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global doit être reclassée en résultat. Le montant de la perte cumulée transféré des autres éléments du résultat global au bénéfice (à la perte) est égal à la différence entre le coût d'acquisition après déduction de tout remboursement en principal et de tout amortissement, et la juste valeur actualisée, diminuée de toute perte de valeur préalablement comptabilisée dans le bénéfice (la perte).

Les actifs financiers individuellement significatifs sont soumis à un test de dépréciation individuel. Les actifs financiers restants sont soumis collectivement à un test de dépréciation par groupes d'actifs financiers présentant des caractéristiques de risque de crédit similaires.

Une perte de valeur est reprise si la reprise peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur. Pour les actifs financiers évalués au coût amorti, la reprise est comptabilisée dans le bénéfice (la perte). Pour les placements dans des instruments de capitaux propres disponibles à la vente, la perte de valeur ne peut pas être reprise.

3. Principales méthodes comptables (suite)

f) Dépréciation (suite)

(ii) Actifs non financiers

La Corporation passe en revue la valeur comptable de ses actifs non financiers chaque date de clôture afin de déterminer s'il existe une indication de dépréciation. Si une telle indication existe, la valeur recouvrable de l'actif est estimée. Pour les besoins du test de dépréciation, les actifs de mise en valeur et de production sont regroupés pour former le plus petit groupe d'actifs qui génère, par son utilisation continue, des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie générées par d'autres actifs ou groupes d'actifs (« unité génératrice de trésorerie »). La valeur recouvrable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie est égale à la valeur la plus élevée entre sa valeur d'utilité et sa juste valeur diminuée des coûts de vente. La SGCH a regroupé ses actifs de mise en valeur et de production en une seule unité génératrice de trésorerie.

Aux fins de l'évaluation de la valeur d'utilité, les flux de trésorerie futurs estimés sont comptabilisés à leur valeur actualisée par l'application d'un taux d'actualisation avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif. La valeur d'utilité est généralement calculée par référence à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs attendus de la production des réserves prouvées et probables.

Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un actif ou d'une unité génératrice de trésorerie excède sa valeur recouvrable estimée. Les pertes de valeur sont comptabilisées dans l'état du résultat global.

Une perte de valeur est reprise s'il y a eu un changement dans les estimations ayant servi à déterminer la valeur recouvrable. Une perte de valeur n'est reprise que dans la mesure où la valeur comptable de l'actif n'excède pas la valeur comptable qui aurait été déterminée, après épuisement et amortissement, si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée.

g) Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont converties en dollars canadiens au cours de change en vigueur à la date de transaction. Les actifs et les passifs monétaires en monnaie étrangère sont convertis au cours de change en vigueur à la date de clôture. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère évalués au coût historique sont convertis au cours de change à la date de transaction. Les éléments non monétaires en monnaie étrangère qui sont évalués à la juste valeur sont convertis au cours de change en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été déterminée. Les écarts de conversion sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte), sauf ceux qui résultent de la conversion d'instruments de capitaux propres disponibles à la vente, lesquels sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

h) Stocks

Les stocks de pétrole brut sont des actifs détenus en vue de la vente dans le cadre de l'activité ordinaire et ils sont évalués au plus faible de leur coût de production, y compris la production et l'exploitation, le transport ainsi que l'épuisement et l'amortissement, et de leur valeur nette de réalisation. Le pétrole brut enlevé en deçà ou au-delà de la participation directe de la SGCH dans les résultats de production entraîne des surplus ou des déficits de production. Le montant net de ces déficits est comptabilisé au coût dans les stocks, tandis que le montant net de ces surplus est comptabilisé dans les créditeurs et charges à payer à la juste valeur marchande. La SGCH suit la méthode du premier entré, premier sorti pour comptabiliser les stocks.

3. Principales méthodes comptables (suite)

i) Provisions

Une provision est comptabilisée si, du fait d'un événement passé, la Corporation a une obligation actuelle, juridique ou implicite dont le montant peut être estimé de manière fiable, et s'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire pour régler cette obligation. Le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs attendus à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles, par le marché, de la valeur temps de l'argent et les risques propres au passif. Aucune provision n'est comptabilisée au titre de pertes opérationnelles futures.

Obligations de démantèlement

Les obligations de démantèlement comprennent des obligations liées à la vente d'actifs par CEI et des provisions liées aux activités d'exploitation du pétrole de la SGCH. Aux termes de l'accord d'achat et de vente conclu en 1988 entre CEI et Cameco, CEI assume des obligations au titre de la remise en état du site et au titre de déchets historiques. Une provision est constituée pour le coût estimé de ces activités.

Les activités de la SGCH donnent lieu à des activités de mise hors service, de démantèlement et de remise en état du site. Une provision est constituée pour le coût estimé de la remise en état du site et elle est capitalisée dans la catégorie d'actifs pertinente. Les obligations de démantèlement sont évaluées à la valeur actualisée de la meilleure estimation par la direction à l'égard des dépenses nécessaires à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture. Après l'évaluation initiale, l'obligation est ajustée à la fin de chaque période pour tenir compte de l'écoulement du temps et des variations des flux de trésorerie futurs estimés découlant de l'obligation. L'augmentation de la provision en raison de l'écoulement du temps est comptabilisée à titre de désactualisation des obligations de démantèlement dans les charges financières, alors que les augmentations ou diminutions résultant des variations des flux de trésorerie futurs estimés sont inscrites à l'actif. Les coûts réels engagés au moment de l'extinction des obligations de démantèlement sont imputés à la provision dans la mesure où celle-ci a été constituée.

j) Obligation au titre des prestations définies

CEI offre un régime d'avantages postérieurs à l'emploi et elle est tenue de capitaliser certains avantages postérieurs à l'emploi pour des salariés qui ont pris leur retraite avant octobre 1988. Ces avantages comprennent une assurance vie et une assurance soins de santé et soins dentaires. À cet égard, les méthodes suivantes ont été adoptées :

- (i) Le coût des prestations définies futures acquises par les retraités est établi comme étant la valeur actuarielle de la totalité des prestations futures projetées, fondée sur un facteur du coût des prestations couvertes. Les prestations sont présumées être versées chaque année suivant le départ à la retraite, tout au long de la vie du retraité ou de celle de ses personnes à charge. L'évaluation se fonde sur un taux d'actualisation basé sur le rendement d'une obligation de société de haute qualité et sur d'autres hypothèses actuarielles qui représentent les meilleures estimations de la direction. Le calcul est effectué chaque année par un actuaire indépendant qualifié selon la méthode des unités de crédit projetées. Les obligations au titre des prestations ne font pas l'objet d'une capitalisation anticipée.
- (ii) Les gains actuariels (pertes actuarielles) sur l'obligation au titre des prestations définies résultent de l'écart entre les résultats réels et les résultats prévus ainsi que des modifications apportées aux hypothèses actuarielles utilisées pour déterminer l'obligation au titre des prestations définies. La Corporation comptabilise immédiatement la totalité des gains actuariels (pertes actuarielles) découlant des régimes à prestations définies dans les autres éléments du résultat global, et les présente dans le déficit accumulé.

3. Principales méthodes comptables (suite)

k) Impôt sur le résultat

La charge d'impôt sur le résultat comprend l'impôt exigible et l'impôt différé. Elle est comptabilisée dans le bénéfice (la perte), sauf dans la mesure où elle se rapporte à des éléments comptabilisés directement dans les capitaux propres, auquel cas elle est comptabilisée dans les capitaux propres.

L'impôt sur le résultat exigible est l'impôt qui devrait vraisemblablement être payé au titre du bénéfice imposable de l'exercice, d'après les taux d'impôt adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture, et il comprend tout ajustement de l'impôt à payer relativement à des années antérieures.

La charge (le recouvrement) d'impôt sur le résultat différé est comptabilisé au titre des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et des passifs aux fins de l'information financière et leur valeur fiscale. Aucun impôt différé n'est comptabilisé lors de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans le cadre d'une transaction autre qu'un regroupement d'entreprises. L'impôt sur le résultat différé est évalué selon les taux d'impôt qui devraient s'appliquer aux différences temporelles lorsque celles-ci s'inverseront, en fonction des lois adoptées ou quasi adoptées à la date de clôture. Les actifs et les passifs d'impôt différé peuvent être compensés si la Corporation a un droit juridiquement exécutoire de compenser de tels montants, et s'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même administration fiscale, soit sur la même entité imposable soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôt sur le résultat exigible sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Un actif d'impôt différé est comptabilisé dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs auxquels ces différences temporelles pourront être imputées. Les actifs d'impôt différé sont examinés à la date de clôture et sont réduits lorsque la réalisation de l'avantage fiscal connexe n'est plus probable.

l) Comptabilisation des produits

Les produits provenant de la vente de pétrole brut sont comptabilisés lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des produits pétroliers ont été transférés à l'acheteur, généralement par le transfert du titre de propriété à une tierce partie. Les produits provenant de la vente de pétrole brut sont comptabilisés lorsque le connaissance relatif à la cargaison est obtenu. Le connaissance transfère à l'acheteur les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété. Les produits sont présentés après déduction des frais de commercialisation, des redevances et de la participation aux bénéfices nets.

Les dividendes reçus sont comptabilisés dès qu'est établi le droit de l'actionnaire à en recevoir le paiement. Dans le cas des actions privilégiées, ce moment correspond à la date de paiement du dividende et, dans le cas des actions ordinaires, ce moment correspond à la date de clôture des registres.

m) Instruments financiers

(i) Comptabilisation

Tous les actifs financiers et passifs financiers sont initialement comptabilisés à la date à laquelle la Corporation devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Les actifs financiers et passifs financiers sont compensés, et le solde net est présenté dans les états consolidés de la situation financière, si et seulement si la Corporation a un droit juridique exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Les coûts de transaction des instruments financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont comptabilisés immédiatement dans le bénéfice (la perte). Les coûts de transaction des autres instruments financiers sont inclus dans l'évaluation initiale de l'instrument financier.

La Corporation décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à l'actif financier arrivent à expiration ou qu'elle transfère les droits contractuels de recevoir les flux de trésorerie liés à l'actif financier dans le cadre d'une transaction au cours de laquelle la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés. Tout droit créé ou maintenu par la Corporation sur les actifs financiers transférés est comptabilisé séparément dans les actifs ou les passifs. La Corporation décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes, qu'elles sont annulées ou qu'elles arrivent à expiration.

3. Principales méthodes comptables (suite)

m) Instruments financiers (suite)

(ii) Classement et évaluation

(a) Actifs financiers

À des fins d'évaluation, les instruments financiers sont regroupés dans des catégories. Leur classement, qui dépend de l'objectif poursuivi, est établi lors de la comptabilisation initiale. La Corporation détient les instruments financiers suivants : actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net, actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance, prêts et créances et actifs financiers disponibles à la vente.

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Un actif financier est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net s'il est classé comme étant détenu à des fins de transaction ou s'il est désigné comme tel au moment de la comptabilisation initiale. Les actifs financiers sont désignés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net si la Corporation les gère et prend des décisions d'achat ou de vente en fonction de leur juste valeur conformément à sa stratégie dûment documentée de gestion des risques ou d'investissement. Les instruments dérivés sont également classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net, sauf s'ils sont désignés comme étant des instruments de couverture. Au moment de la comptabilisation initiale, les coûts de transaction directement attribuables sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte) à mesure qu'ils sont engagés. Les actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net sont évalués à leur juste valeur, et les variations de celle-ci sont comptabilisées dans le bénéfice (la perte). La Corporation a désigné les sommes en dépôt dans un compte du Trésor du Canada comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les actions privilégiées de GM sont désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Les bons de souscription d'actions d'Air Canada sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net.

Actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance

Les actifs financiers détenus jusqu'à leur échéance sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, majorée des coûts de transaction directement attribuables. Par la suite, ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur. La juste valeur des placements détenus jusqu'à leur échéance est comptabilisée à la valeur comptable qui se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme. Toute vente ou tout reclassement d'une quantité non négligeable de placements détenus jusqu'à leur échéance qui ne sont pas proches de leur échéance devrait en traîner le reclassement de l'ensemble des placements détenus jusqu'à leur échéance comme étant disponibles à la vente et empêcher la Corporation de classer les titres de placement comme étant détenus jusqu'à leur échéance pour l'exercice en cours et les deux exercices suivants. Les équivalents de trésorerie détenus en main tierce sont classés comme étant détenus jusqu'à leur échéance.

Prêts et créances

Les prêts et créances, qui se composent de la trésorerie et des équivalents de trésorerie et des débiteurs, sont initialement comptabilisés à la juste valeur, majorée des coûts de transaction directement imputables. Par la suite, ils sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué des pertes de valeur.

Actifs financiers disponibles à la vente

La participation dans Chrysler et les actions ordinaires de GM sont désignées comme étant des actifs financiers disponibles à la vente. Ces placements sont comptabilisés à leur juste valeur, et les variations subséquentes de celle-ci autres que les pertes de valeur, sont comptabilisées dans les autres éléments du résultat global et présentées dans les capitaux propres. Lorsqu'un placement est décomptabilisé, tout profit ou perte cumulé comptabilisé dans les autres éléments du résultat global est alors transféré dans le bénéfice (la perte).

(b) Passifs financiers

Tous les passifs financiers de la Corporation sont classés en tant qu'autres passifs financiers et sont initialement évalués à la juste valeur, majorée des coûts de transaction directement imputables. Après leur comptabilisation et évaluation initiales, les passifs financiers non dérivés sont évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les passifs financiers non dérivés de la Corporation se composent des créditeurs et charges à payer.

3. Principales méthodes comptables (suite)

(iii) Informations à fournir

Les évaluations à la juste valeur comptabilisées dans les états consolidés de la situation financière sont classées selon une hiérarchie des justes valeurs à trois niveaux qui reflète le poids relatif des données utilisées pour réaliser les évaluations de la juste valeur. La juste valeur des actifs et des passifs visés au niveau 1 est déterminée en fonction de prix cotés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. La juste valeur des actifs et des passifs visés par le niveau 2 est établie à partir de données autres que des prix cotés pour lesquels toutes les données importantes sont observables, directement ou indirectement. Les évaluations classées dans le niveau 3 reposent sur des informations qui ne sont pas établies en fonction de données du marché observables. La juste valeur correspond au montant estimé de la contrepartie qui serait fixée lors d'une transaction réalisée entre parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale. Les informations à fournir requises sont présentées à la note 20 d).

n) Charges financières et produits financiers

Les charges financières comprennent les charges d'intérêts sur les contrats de location-financement, la désactualisation des obligations de démantèlement, la désactualisation d'autres provisions et les pertes de valeur comptabilisées au titre des actifs financiers. Les produits d'intérêts courus sont comptabilisés dans le bénéfice (la perte) selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

4. Prises de position récentes en comptabilité

IAS 1, Présentation des états financiers

En juin 2011, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 1, Présentation des états financiers. Ces modifications touchent la façon de présenter les autres éléments du résultat global, exigeant des totaux partiels distincts pour les éléments pouvant être subséquemment reclassés dans le bénéfice (la perte) et pour les éléments qui ne le seront pas. Ces modifications s'appliqueront aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} juillet 2012, et l'adoption anticipée est permise. La Corporation a entrepris l'évaluation de l'incidence de ces modifications sur ses états financiers consolidés.

IFRS 7, Instruments financiers : informations à fournir – Transferts d'actifs financiers

En octobre 2010, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 7, Instruments financiers : informations à fournir – Transferts d'actifs financiers, qui sont en vigueur pour les périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2012. Les modifications à l'IFRS 7 imposent de fournir des informations permettant aux utilisateurs des états financiers de comprendre la relation entre les actifs financiers transférés qui ne sont pas intégralement décomptabilisés et les passifs qui leur sont associés ainsi que d'évaluer la nature des liens conservés avec les actifs financiers décomptabilisés ainsi que les risques qui leur sont associés. Les modifications définissent la notion de « lien conservé » aux fins de l'application des obligations d'information. La Corporation ne prévoit pas que les modifications auront une incidence importante sur les états financiers, en raison de la nature de ses activités et des types d'actifs financiers qu'elle détient.

IFRS 9, Instruments financiers

Le 12 novembre 2009, l'IASB a publié l'IFRS 9, Instruments financiers, ainsi que d'autres révisions, le 28 octobre 2010, afin de remplacer l'IAS 39, Instruments financiers : Comptabilisation et évaluation. Le 20 décembre 2011, l'IASB a modifié la date d'entrée en vigueur obligatoire de l'IFRS 9 en la portant au 1^{er} janvier 2015. L'IFRS 9 utilise une méthode unique pour déterminer si un actif financier est évalué au coût amorti ou à la juste valeur. Cette méthode est basée sur le modèle économique que suit l'entité pour la gestion de ses instruments financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. La Corporation n'a pas encore déterminé l'incidence de l'IFRS 9 sur ses états financiers consolidés.

IFRS 10, États financiers consolidés

L'IFRS 10, États financiers consolidés remplacera des parties de l'IAS 27, États financiers consolidés et individuels, et de la SIC-12, Consolidation – Entités ad hoc. Parmi les principaux éléments de l'IFRS 10, il y a lieu de mentionner l'utilisation d'un modèle unique de consolidation fondé sur le contrôle, la définition du contrôle, des points à considérer au sujet du pouvoir et la notion d'évaluation permanente. L'IFRS 10 s'appliquera aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013, et l'adoption anticipée est permise. La Corporation n'a pas encore évalué l'incidence de la nouvelle norme sur les états financiers consolidés.

4. Prises de position récentes en comptabilité (suite)

IFRS 11, Partenariats

L'IFRS 11, Partenariats, s'appliquera aux participations dans des partenariats où le contrôle est conjoint. Selon l'IFRS 11, les partenariats seraient classés en tant qu'entreprises communes ou que coentreprises. De plus, l'option de comptabiliser les coentreprises, anciennement appelées entités contrôlées conjointement, en utilisant la méthode de la consolidation proportionnelle serait éliminée, et la comptabilisation selon la méthode de la mise en équivalence serait exigée. L'IFRS 11 remplace l'IAS 31, Participation dans des coentreprises. Ces modifications s'appliqueront aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013, et l'adoption anticipée est permise. La Corporation n'a pas encore évalué l'incidence de la nouvelle norme sur les états financiers consolidés.

IFRS 12, Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités

L'IFRS 12, Informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités énonce les exigences quant aux informations à fournir sur les filiales, les coentreprises et les entreprises associées, ainsi que sur les entités structurées non consolidées. Elle remplace les exigences actuelles en la matière. Cette norme s'appliquera aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013. Toutes les exigences en matière d'informations à fournir de l'IFRS 12 pourront être appliquées par les entités avant la date d'entrée en vigueur. La Corporation n'a pas encore évalué l'incidence de la nouvelle norme sur les états financiers consolidés.

IFRS 13, Évaluation de la juste valeur

L'IFRS 13 regroupe en un ensemble unique les directives d'évaluation de la juste valeur, lorsqu'une IFRS impose ou permet des évaluations à la juste valeur. L'IFRS 13 intègre, dans une même norme, un cadre pour l'évaluation de la juste valeur et exige la présentation d'informations supplémentaires sur les évaluations à la juste valeur. L'IFRS 13 s'appliquera aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013, et l'adoption anticipée est permise. La Corporation a déterminé que la nouvelle norme n'aura pas d'incidence importante sur les états financiers consolidés.

IAS 27, États financiers individuels, et IAS 28, Participations dans des entreprises associées et des coentreprises

L'IASB a aussi apporté des modifications aux normes existantes IAS 27 et IAS 28. L'IAS 27 porte sur la comptabilisation des filiales, des entités contrôlées conjointement et des entreprises associées dans des états financiers non consolidés. L'IAS 28 a été modifiée pour inclure les coentreprises à son champ d'application et pour tenir compte des changements apportés aux IFRS 10 à 13. La Corporation n'a pas encore évalué l'incidence des modifications sur les états financiers consolidés.

IAS 19, Avantages du personnel

En juin 2011, l'IASB a publié des modifications à l'IAS 19, Avantages du personnel. Entre autres choses, ces modifications éliminent la méthode du corridor, qui permettait de reporter la comptabilisation de profits et de pertes, afin de simplifier la présentation des variations des actifs et des passifs découlant de régimes d'avantages du personnel et d'exiger la présentation d'informations supplémentaires. La version modifiée de l'IAS 19 s'appliquera aux périodes annuelles ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2013, et l'adoption anticipée est permise. Comme la Corporation n'utilise pas la méthode du corridor, elle ne prévoit pas que les modifications auront une incidence importante sur ses états financiers consolidés.

5. Trésorerie et équivalents de trésorerie

Le montant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie présenté dans les états consolidés de la situation financière comprend la trésorerie, la dette bancaire, les dépôts à terme et les acceptations bancaires. Les produits d'intérêts provenant de la trésorerie et des équivalents de trésorerie ont été gagnés à des taux d'intérêt variant de 0,10 % à 1,32 % en 2011 (de 0,10 % à 1,12 % en 2010). Le tableau qui suit présente le détail de ces éléments :

| | 31 décembre 2011 | | 31 décembre 2010 | | 1 ^{er} janvier 2010 | |
|---|---------------------|----|---------------------|----|---------------------------------|----|
| Soldes bancaires | 8 544 | \$ | 1 691 | \$ | 15 947 | \$ |
| Placements à court terme | 64 453 | | 128 193 | | 89 469 | |
| Trésorerie et équivalents de trésorerie | 72 997 | \$ | 129 884 | \$ | 105 416 | \$ |

6. Sommes en dépôt dans un compte du Trésor du Canada

La Corporation a déposé des sommes en trésorerie dans un compte du Trésor du Canada du gouvernement du Canada établi en vertu du paragraphe 129 (1) de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le tableau qui suit présente les sommes en dépôt dans un compte du Trésor du Canada :

| | 31 décembre 2011 | | 31 décembre 2010 | | 1 ^{er} janvier 2010 | |
|---|---------------------|----|---------------------|----|---------------------------------|----|
| CEI, à l'ouverture de l'exercice | 39 538 | \$ | 44 357 | \$ | 44 181 | \$ |
| Intérêts attribués | 334 | | 181 | | 176 | |
| Retrait | – | | (5 000) | | – | |
| CEI, à la clôture de l'exercice | 39 872 | \$ | 39 538 | \$ | 44 357 | \$ |
| SGCH, à l'ouverture de l'exercice | 94 112 | \$ | 93 679 | \$ | 93 308 | \$ |
| Intérêts attribués | 794 | | 433 | | 371 | |
| SGCH, à la clôture de l'exercice | 94 906 | \$ | 94 112 | \$ | 93 679 | \$ |
| Compte du Trésor du Canada, à la clôture de l'exercice | 134 778 | \$ | 133 650 | \$ | 138 036 | \$ |
| Représenté par : | | | | | | |
| Partie courante | 17 363 | \$ | 7 746 | \$ | 7 284 | \$ |
| Partie non courante | 117 415 | | 125 904 | | 130 752 | |
| | 134 778 | \$ | 133 650 | \$ | 138 036 | \$ |

CEI a déposé des sommes en trésorerie dans un compte du Trésor du Canada en prévision d'obligations découlant de la vente d'actifs et d'autres passifs futurs éventuels liés aux provisions au titre de la remise en état du site et des déchets historiques. La partie non courante du compte du Trésor du Canada a été affectée par CEI aux passifs non courants et aux autres passifs futurs éventuels liés aux provisions au titre de la remise en état du site et des déchets historiques.

La SGCH a déposé des sommes en trésorerie dans un compte du Trésor du Canada en prévision de l'abandon futur de l'installation du champ Hibernia et pour fournir des garanties contre des risques futurs. Compte tenu de la constitution de cette réserve contre les risques, la SGCH a réduit sa couverture d'assurance de responsabilité civile.

Les fonds détenus dans ces comptes portent intérêt à un taux correspondant à 90 % du taux d'adjudication des bons du Trésor à trois mois. Le taux d'intérêt moyen s'est établi à 0,84 % pour l'exercice (0,46 % au 31 décembre 2010 et 0,40 % au 1^{er} janvier 2010). L'accès à ces fonds ne comporte aucune restriction.

7. Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus en main tierce

Avant d'accorder l'autorisation de forer et d'effectuer d'autres travaux associés à la mise en valeur et à la production du projet Hibernia, l'Office Canada-Terre-Neuve-et-Labrador des hydrocarbures extracôtiers (l'« OCTLHE ») exige une preuve de solvabilité. Afin de satisfaire à cette exigence, la SGCH maintient un compte de garantie bloqué d'un montant de 2 550 \$ (2 550 \$ au 31 décembre 2010 et 2 550 \$ au 1^{er} janvier 2010). L'OCTLHE a, en certaines circonstances, un droit de créance sur les équivalents de trésorerie détenus en main tierce, mais la SGCH conserve les intérêts gagnés sur ce compte. La convention d'entiercement en vigueur expire le 1^{er} juin 2012, et elle est reconduite annuellement.

De même, l'OCTLHE exige une lettre de crédit comme preuve que certains engagements en matière de recherche et développement seront respectés. La SGCH maintient un compte de garantie bloqué d'un montant de 3 000 \$ (3 138 \$ au 31 décembre 2010 et néant au 1^{er} janvier 2010) en garantie de la lettre de crédit et pour respecter cette obligation. L'OCTLHE a un droit de créance sur la lettre de crédit si suffisamment d'engagements remplissant les conditions requises n'ont pas été respectés à l'échéance. La SGCH conserve les intérêts gagnés sur ce compte.

8. Immobilisations corporelles

| | Coûts de forage | Pétrolier de brut | Installations de production extracôtières | Total |
|---|-----------------|-------------------|---|------------|
| Coût présumé | | | | |
| Solde au 1 ^{er} janvier 2010 | 4 | \$ 13 547 | \$ 109 154 | \$ 122 705 |
| Entrées de l'exercice | 18 420 | – | 14 585 | 33 005 |
| Solde au 31 décembre 2010 | 18 424 | 13 547 | 123 739 | 155 710 |
| Entrées de l'exercice | 10 813 | – | 43 941 | 54 754 |
| Solde au 31 décembre 2011 | 29 237 | \$ 13 547 | \$ 167 680 | \$ 210 464 |
| Épuisement et amortissement | | | | |
| Solde présumé au 1 ^{er} janvier 2010 | – | \$ – | \$ – | \$ – |
| Épuisement et amortissement de l'exercice | 18 423 | 2 760 | 17 060 | 38 243 |
| Solde au 31 décembre 2010 | 18 423 | 2 760 | 17 060 | 38 243 |
| Épuisement et amortissement de l'exercice | 10 813 | 2 760 | 19 508 | 33 081 |
| Solde au 31 décembre 2011 | 29 236 | \$ 5 520 | \$ 36 568 | \$ 71 324 |

| | Coûts de forage | Pétrolier de brut | Installations de production extracôtières | Total |
|---------------------------------|-----------------|-------------------|---|------------|
| Valeurs comptables | | | | |
| Au 1 ^{er} janvier 2010 | 4 | \$ 13 547 | \$ 109 154 | \$ 122 705 |
| Au 31 décembre 2010 | 1 | \$ 10 787 | \$ 106 679 | \$ 117 467 |
| Au 31 décembre 2011 | 1 | \$ 8 027 | \$ 131 112 | \$ 139 140 |

En février 2010, la SGCH a vendu une participation dans le secteur unitaire du prolongement sud d'Hibernia pour un produit brut de 1 695 \$. La SGCH a comptabilisé un profit sur la vente d'immobilisations corporelles de 1 695 \$ au premier trimestre de 2010.

Certains coûts ont été exclus du calcul de l'épuisement et de l'amortissement, notamment les coûts du matériel actuellement en construction, de néant au 31 décembre 2011 (4 218 \$ au 31 décembre 2010 et néant au 1^{er} janvier 2010) et les coûts associés aux réserves prouvées qui n'ont pas encore été attribuées de néant au 31 décembre 2011 (1 853 \$ au 31 décembre 2010 et néant au 1^{er} janvier 2010). Il n'y a eu aucune dépréciation des immobilisations corporelles pour les exercices clos les 31 décembre 2011 et 2010.

9. Placements

| | 31 décembre 2011 | 31 décembre 2010 | 1 ^{er} janvier 2010 | |
|---|---------------------|---------------------|---------------------------------|----|
| Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net | | | | |
| Actions privilégiées de GM | 426 000 | \$ 421 000 | \$ 447 000 | \$ |
| 16 101 695 actions privilégiées perpétuelles à dividende cumulatif de 9,0 % versé trimestriellement à taux fixe de série A assorties d'un droit de priorité en cas de liquidation d'une valeur de 25 \$ US par action | | | | |
| Bons de souscription d'actions ordinaires d'Air Canada | – | – | 633 | |
| Actifs disponibles à la vente | | | | |
| Participation dans Chrysler 24 615 parts de catégorie A | – | 94 487 | 37 677 | |
| Actions ordinaires de GM 140 084 746 actions ordinaires, après fractionnement au taux de 3 pour 1 (140 084 746 actions ordinaires en décembre 2010 et 58 368 644 actions ordinaires avant fractionnement en janvier 2010) | 2 889 214 | 4 728 802 | 3 663 100 | |
| | 3 315 214 | \$ 5 244 289 | \$ 4 148 410 | \$ |

Les variations du solde des placements de chaque catégorie d'instruments financiers pris en compte dans les états consolidés du résultat global se présentent comme suit :

| | 2011 | 2010 | |
|---|-------------|--------------|----|
| Variation de la juste valeur des actifs à la juste valeur par le biais du résultat net | | | |
| Actions privilégiées de GM | | | |
| (Profit) perte de change latent(e) | (9 000) | \$ 22 000 | \$ |
| Perte latente liée à la juste valeur | 4 000 | 4 000 | |
| | (5 000) | \$ 26 000 | \$ |
| Variation nette de la juste valeur des actifs disponibles à la vente | | | |
| Participation dans Chrysler | | | |
| Profit latent lié à la juste valeur | 37 825 | \$ 56 810 | \$ |
| Profit réalisé sur la vente de participations | (112 312) | – | |
| Actions ordinaires de GM | | | |
| (Perte) profit latent(e) lié(e) à la juste valeur | (1 839 587) | 2 246 713 | |
| Profit réalisé sur la vente de placements | – | (645 011) | |
| | (1 914 074) | \$ 1 658 512 | \$ |

9. Placements (suite)

| | 2011 | | 2010 | |
|--|---------|----|---------|----|
| Profit sur la vente de placements | | | | |
| Participation dans Chrysler | | | | |
| Profit réalisé lié à la juste valeur | 112 312 | \$ | – | \$ |
| Actions ordinaires de GM | | | | |
| Profit réalisé lié à la juste valeur | – | | 636 157 | |
| Bons de souscription d'actions ordinaires d'Air Canada | | | | |
| Profit réalisé lié à la juste valeur | – | | 1 234 | |
| | 112 312 | \$ | 637 391 | \$ |

Actifs financiers à la juste valeur par le biais du résultat net

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont évalués à la juste valeur à la date de présentation de l'état consolidé de la situation financière.

Les actions privilégiées de GM, qui ne sont pas cotées, ont été classées comme étant détenues à des fins de transaction lors de leur comptabilisation initiale. Au moment de la transition aux IFRS, elles ont été désignées comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net. Elles ne pouvaient pas être classées comme étant disponibles à la vente en raison de l'impossibilité de mesurer l'option intégrée qui permet à l'émetteur de racheter les actions après le 30 décembre 2014. Puisqu'il est impossible d'évaluer raisonnablement cette option séparément, l'instrument d'action privilégiée entier est évalué à la juste valeur. La juste valeur a été établie en fonction de la valeur actualisée nette des flux de trésorerie selon un taux d'intérêt applicable à des instruments de capitaux propres privilégiés comparables et les caractéristiques propres aux actions privilégiées émises, y compris le droit de priorité en cas de liquidation d'une valeur de 25 \$ US par action privilégiée. La variation de la valeur a été comptabilisée dans le résultat à titre de profit de change latent de 9 000 \$ (perte de 22 000 \$ en 2010) et de perte latente sur la juste valeur de 4 000 \$ (4 000 \$ en 2010). Les actions privilégiées ne sont assujetties à aucune restriction relativement à la vente. Les dividendes sur les actions privilégiées de GM sont reçus trimestriellement en dollars américains. En 2011, GEN a reçu 36 119 \$ (36 856 \$ en 2010) en dividendes sur les actions privilégiées. Les bons de souscription d'actions d'Air Canada ont été vendus en 2010. Le produit net de la vente s'est élevé à 1 867 \$, et la CDIC a comptabilisé un profit de 1 234 \$.

Actifs financiers disponibles à la vente

Lors de leur comptabilisation initiale à l'exercice 2009, les placements dans les actions ordinaires de GM et la participation dans Chrysler ont été désignés comme étant des actifs financiers disponibles à la vente. Au 1^{er} janvier 2010 et au 31 décembre 2010, le placement dans Chrysler était comptabilisé à la juste valeur, toute variation de la valeur étant comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Étant donné qu'aucun marché n'existait alors pour la négociation de la participation, la juste valeur a été établie en fonction de méthodes fondées sur des pratiques acceptées au sein de l'industrie. La participation dans Chrysler a été vendue à Fiat le 21 juillet 2011, pour un produit de 140 000 \$ US, ou 132 312 \$ CA. Le coût présumé de la participation s'élevait à 20 000 \$, ce qui a donné lieu à un profit sur la vente du placement de 112 312 \$. Le produit a été versé sous forme de dividendes provenant du surplus d'apport à hauteur de 20 000 \$, le reste provenant du déficit accumulé.

Au 1^{er} janvier 2010, aucun prix coté sur des marchés n'était disponible pour les actions ordinaires de GM; elles ont donc été évaluées à la juste valeur selon des techniques d'évaluation standards, dont l'actualisation des flux de trésorerie et l'analyse des multiplicateurs de marché. Le 18 novembre 2010, GM a lancé un premier appel public à l'épargne (un « PAPE ») à la Bourse de New York et à la Bourse de Toronto. Depuis, il existe un prix coté sur des marchés pour les actions ordinaires de GM. Par conséquent, les actions détenues au 31 décembre 2010 ont été réévaluées à la juste valeur, et la différence par rapport à leur valeur comptable initiale de 2 143 999 \$ a été comptabilisée dans les autres éléments du résultat global. Avant le PAPE, les actions de GM ont fait l'objet d'un fractionnement au taux de trois pour une, ce qui a porté le nombre d'actions ordinaires détenues de 58 368 644 à 175 105 932. En novembre et en décembre 2010, GEN a vendu 35 021 186 de ses actions ordinaires au prix du PAPE de 33 \$ US l'action, ce qui lui a permis de réaliser un profit de 636 157 \$, après déduction de la commission de 0,75 %.

GEN était partie à une convention de prise ferme et à d'autres ententes l'empêchant de vendre les actions ordinaires dans certaines situations. Ces accords ont pris fin en mai 2011.

Le solde du cumul des autres éléments du résultat global au 1^{er} janvier 2010 et aux 31 décembre 2010 et 2011 a trait uniquement aux variations de la juste valeur des placements dans GM et Chrysler.

9. Placements (suite)

Détermination de la juste valeur

La juste valeur des actions négociées en bourse est généralement établie en fonction du dernier cours acheteur du titre à la cote de la bourse à laquelle il est principalement négocié. Dans le calcul des justes valeurs au 1^{er} janvier 2010 et au 31 décembre 2010, un escompte a été appliqué à la valeur des actions ordinaires de GM en raison de la capacité restreinte de GEN de vendre les actions. Les restrictions à la vente d'actions de GM ayant pris fin en mai 2011, l'escompte n'a pas été appliqué au 31 décembre 2011. La juste valeur des placements disponibles à la vente non négociés sur un marché actif a été déterminée à l'aide des pratiques acceptées au sein de l'industrie, notamment des techniques d'évaluation fondées sur des multiples de capitalisation de sociétés œuvrant dans les mêmes secteurs d'activité ainsi que sur les flux de trésorerie futurs attendus actualisés.

10. Obligation au titre de contrats de location-financement

La SGCH, de concert avec deux autres parties, a conclu une entente d'affrètement à temps et d'exploitation d'un pétrolier pour le transport du pétrole depuis le projet Hibernia. La part des obligations fixes annuelles revenant à la SGCH, tant pour la composante location-financement que pour la composante location simple, se chiffrait à environ 5 552 \$ en 2011 (5 960 \$ au 31 décembre 2010 et 5 099 \$ au 1^{er} janvier 2010). Les paiements aux termes de l'entente d'une durée initiale de dix ans ont débuté en 1997. L'entente prévoyait une option de reconduction unique de cinq ans, laquelle a été exercée en novembre 2007. Elle prévoit également cinq options de reconduction facultatives de deux ans, la durée totale de la location ne pouvant excéder 25 ans. L'affrètement à temps du pétrolier de brut a été considéré comme un contrat de location-financement sur le plan comptable. Par conséquent, la participation de 25,373 % de la SGCH dans le pétrolier a été inscrite à l'actif en supposant l'exercice des deux premières options de reconduction et l'annulation du contrat de location-financement en 2014. Il est prévu que la SGCH prolongera la durée du contrat en exerçant deux autres options de reconduction. Comme ces options de reconduction n'avaient pas été exercées à la date des états consolidés de la situation financière, elles n'ont pas été prises en compte dans les calculs. Les actifs loués sont présentés dans les états consolidés de la situation financière au poste des immobilisations corporelles.

L'obligation au titre de contrats de location-financement représente la valeur des paiements de capital pour le pétrolier affrété à temps actualisée au taux de 11,1 % sur 17 ans à partir du début du contrat, comme suit :

| | | |
|---|-------|----|
| 2012 | 1 796 | \$ |
| 2013 | 1 936 | |
| 2014 | 1 730 | |
| Paiements minimaux au titre de la location | 5 462 | |
| Moins le montant représentant les intérêts | (233) | |
| Obligation au titre de contrats de location-financement | 5 229 | \$ |
| Le total de l'obligation au titre des contrats de location-financement comprend les éléments suivants : | | |
| Partie courante de l'obligation au titre de contrats de location-financement | 1 636 | \$ |
| Partie non courante de l'obligation au titre de contrats de location-financement | 3 593 | |
| Obligation au titre de contrats de location-financement | 5 229 | \$ |

La SGCH a conclu un accord pour la réservation d'une capacité avec un autre propriétaire d'Hibernia en vue de l'utilisation d'une partie du temps d'affrètement du pétrolier attribuée à la SGCH. L'accord est entré en vigueur le 7 novembre 2010. Il prévoit le remboursement de la partie revenant à la SGCH des composantes de location-financement et de location simple comprises dans les coûts de transport liés à l'affrètement à temps du pétrolier. Les sommes reçues ont été déduites des charges opérationnelles dans les états consolidés du résultat global et totalisaient 5 204 \$ (951 \$ en 2010).

11. Provisions

a) Provision au titre des obligations de démantèlement de la SGCH

La provision au titre des obligations de démantèlement de la SGCH a été constituée en fonction de sa participation nette dans les puits et les installations, d'une estimation de la direction quant aux coûts liés à l'abandon et à la remise en état de ces puits et de ces installations, ainsi que d'une estimation du moment où les coûts seront engagés. La SGCH estime que le passif futur non actualisé total s'élevait à 159 983 \$ au 31 décembre 2011 (144 904 \$ en 2010) et à 124 232 \$ au 1^{er} janvier 2010. Les coûts estimatifs des obligations de démantèlement peuvent varier grandement en fonction de facteurs tels que les résultats opérationnels obtenus et les modifications des lois et règlements.

Ces obligations seront réglées en fonction de la durée d'utilité des actifs sous-jacents qui, à l'heure actuelle, va jusqu'en 2045. Au 31 décembre 2011, un taux sans risque de 2,49 % (3,52 % en 2010) et de 4,10 % au 1^{er} janvier 2010 et un taux d'inflation de 1,9 % au 31 décembre 2011 (1,66 % en 2010) et de 1,46 % au 1^{er} janvier 2010 ont été appliqués pour calculer la provision.

Les variations des obligations de démantèlement se présentent comme suit :

| | 2011 | | 2010 | |
|--|---------|----|---------|----|
| Obligations de démantèlement à l'ouverture de l'exercice | 44 695 | \$ | 40 328 | \$ |
| Désactualisation | 1 382 | | 1 691 | |
| Changements d'estimations | 24 411 | | 5 050 | |
| Obligations réglées | (2 845) | | (2 374) | |
| Obligations de démantèlement à la clôture de l'exercice | 67 643 | \$ | 44 695 | \$ |

(b) Autres provisions

Aux termes de l'accord d'achat et de vente conclu en 1988 entre CEI et Cameco, la responsabilité des obligations liées à la vente d'actifs à Cameco incombe à CEI. Les obligations de démantèlement ont trait à la remise en état du site et aux déchets historiques, et s'établissent comme suit :

| | Remise en état du site | | Déchets historiques | | Total | |
|---------------------------------------|---------------------------|----|------------------------|----|---------|----|
| Solde au 1 ^{er} janvier 2010 | 11 530 | \$ | 11 010 | \$ | 22 540 | \$ |
| Changements d'estimations | 4 878 | | – | | 4 878 | |
| Reprises de provisions | (692) | | | | (692) | |
| Obligations réglées | (2 057) | | | | (2 057) | |
| Désactualisation | 290 | | – | | 290 | |
| Solde au 31 décembre 2010 | 13 949 | \$ | 11 010 | \$ | 24 959 | \$ |
| Changements d'estimations | 2 256 | | 2 940 | | 5 196 | |
| Reprises de provisions | (2 112) | | – | | (2 112) | |
| Obligations réglées | (1 436) | | – | | (1 436) | |
| Désactualisation | 333 | | – | | 333 | |
| Solde au 31 décembre 2011 | 12 990 | \$ | 13 950 | \$ | 26 940 | \$ |
| Partie non courante | 10 249 | | – | | 10 249 | |
| Partie courante | 2 741 | | 13 950 | | 16 691 | |
| Autres provisions | 12 990 | \$ | 13 950 | \$ | 26 940 | \$ |

11. Provisions (suite)

(i) Remise en état du site

Tous les coûts sont liés au démantèlement d'un ancien site minier. La responsabilité de la surveillance et de la gestion de ce site incombe à Cameco. CEI comptabilise ces coûts selon des estimations que lui fournit Cameco. Ces estimations sont fondées sur des variables et des hypothèses assujetties à des incertitudes, notamment quant au temps nécessaire à l'achèvement des travaux et aux coûts à engager au cours de cette période. Les coûts sont estimés sur une période se terminant en 2021 (2020 en 2010). L'estimation future des coûts de remise en état du site a été actualisée au taux de 1,65 % (2,86 % en 2010), et un taux d'inflation de 1,9 % (0 % en 2010) a été utilisé pour calculer la provision au 31 décembre 2011. Le montant actualisé de l'estimation des coûts, comptabilisé au 31 décembre 2011, s'établissait à 12 990 \$ (13 949 \$ au 31 décembre 2010 et 11 530 \$ au 1^{er} janvier 2010).

(ii) Déchets historiques

Aux termes de l'accord d'achat et de vente conclu en 1988, CEI et Cameco ont convenu d'une formule de partage des coûts communs futurs, à l'exclusion des coûts opérationnels normaux, engagés relativement à certains déchets existants précis accumulés par CEI jusqu'au 5 octobre 1988, soit la date de vente des activités et des actifs de CEI à Cameco. Cette dernière a pris en charge la première tranche de 2 000 \$ de ces coûts communs liés aux déchets historiques. La seconde tranche de 98 000 \$ des coûts communs est partagée dans une proportion de 23/98 par Cameco et de 75/98 par CEI. Celle-ci a pris en charge les coûts communs excédant 100 000 \$. Si CEI est incapable d'honorer ses engagements à ce chapitre, le gouvernement prendra cette obligation à sa charge, tel que cela a été convenu en 1988 aux termes de l'accord d'achat et de vente.

Le gouvernement cherche des solutions pour la gestion à long terme des déchets à faible radioactivité. La plupart des coûts communs visés par les clauses de dédommagement prévues dans l'accord sont liés aux déchets existants dans les sites d'enfouissement de Port Granby et de Welcome, qui sont maintenant fermés et qui n'ont accepté aucun autre déchet depuis le 5 octobre 1988.

En mars 2004, un accord d'achat et de vente permettant au gouvernement d'acquérir les sites d'enfouissement de Port Granby et de Welcome a été conclu entre le gouvernement, Cameco et CEI. Si cette option est exercée, l'accord stipule que Cameco devra verser à CEI la tranche restante de son obligation au titre des coûts communs en cinq versements annuels égaux. Lorsque le gouvernement deviendra propriétaire des deux sites d'enfouissement, il assumera les coûts liés au démantèlement et au nettoyage, et CEI sera déchargée de toute obligation relativement à ces coûts historiques. Au 31 décembre 2011, le gouvernement avait acquis le site Welcome, mais n'avait pas encore exercé son option concernant Port Granby.

Ces coûts communs incombent à CEI et à Cameco, et ce, jusqu'à ce que la propriété des deux sites soit transférée au gouvernement. En vertu de l'accord de 1988, CEI est assujettie à une obligation continue relativement à divers déchets entreposés dans deux secteurs d'entreposage précis du site de Port Granby. En 2007, CEI a informé Cameco qu'elle n'était pas d'accord avec l'interprétation que Cameco faisait des déchets communs aux termes de l'accord de 1988. Depuis 2005, CEI a refusé de payer les sommes facturées par Cameco pour les coûts réels engagés. CEI avait comptabilisé 11 010 \$ au 31 décembre 2007 au titre des coûts communs en fonction des estimations fournies par Cameco. Compte tenu des incertitudes mentionnées précédemment, aucune révision de ce montant ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable. Par conséquent, la provision au titre des déchets historiques a été maintenue à 11 010 \$ au 1^{er} janvier 2010 et au 31 décembre 2010.

Après la fin de l'exercice, CEI et Cameco ont conclu un accord de principe sur les passifs au titre des déchets historiques en vertu duquel CEI versera 13 950 \$ à Cameco, à la condition que Ressources naturelles Canada (« RNCan ») se porte acquéreur du site de Port Granby et prenne en charge les obligations y afférentes d'ici le 30 juin 2012. Ce délai pourrait être prorogé par accord mutuel. CEI serait alors déchargée de sa responsabilité à l'égard des coûts aux termes de l'accord sur les déchets communs. Comme CEI n'a connaissance d'aucune circonstance qui empêcherait RNCan de prendre en charge les obligations afférentes au site de Port Granby, elle a constitué une provision au titre des déchets historiques au 31 décembre 2011 en fonction des conditions prévues dans cet accord.

12. Obligation au titre des prestations définies

CEI est tenue de capitaliser certains avantages postérieurs à l'emploi pour d'anciens salariés qui ont pris leur retraite avant octobre 1988, conformément aux dispositions de l'accord d'achat et de vente de 1988 conclu par CEI et Cameco. Ces avantages comprennent l'assurance vie et l'assurance soins de santé et soins dentaires. CEI évalue la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies au 31 décembre de chaque année. L'évaluation actuarielle la plus récente du régime d'avantages postérieurs à l'emploi a été effectuée au 31 décembre 2011.

Le tableau suivant présente de l'information sur le régime d'avantages postérieurs à l'emploi de CEI :

| | 2011 | | 2010 | |
|--|-------|----|-------|----|
| Obligation au titre des prestations définies | | | | |
| Solde à l'ouverture de l'exercice | 3 019 | \$ | 2 947 | \$ |
| Prestations payées | (134) | | (231) | |
| Charges d'intérêts (charge au titre des prestations définies) | 127 | | 147 | |
| (Gain actuariel) perte actuarielle comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global | (370) | | 156 | |
| Solde à la clôture de l'exercice | 2 642 | \$ | 3 019 | \$ |
| Obligation au titre des prestations définies représentée par | | | | |
| Partie courante | 378 | \$ | 345 | \$ |
| Partie non courante | 2 264 | | 2 674 | |
| | 2 642 | \$ | 3 019 | \$ |

Gains actuariels (pertes actuarielles) comptabilisé(e)s dans les autres éléments du résultat global

| | 2011 | | 2010 | |
|---|-------|----|-------|----|
| Montant cumulé au 1 ^{er} janvier | (156) | \$ | - | \$ |
| Montant comptabilisé au cours de l'exercice | 370 | | (156) | |
| Montant cumulé au 31 décembre | 214 | \$ | (156) | \$ |

Ce régime d'avantages ne fait pas l'objet d'une capitalisation anticipée, ce qui donne lieu à un déficit égal à l'obligation au titre des prestations définies. Les hypothèses actuarielles importantes retenues pour le calcul de l'obligation au titre des prestations définies de CEI sont les suivantes :

| | 2011 | 2010 |
|--|-------|-------|
| Taux d'actualisation | 3,7 % | 4,3 % |
| Taux d'augmentation des prestations pour soins de santé | 7,0 % | 9,0 % |
| Taux d'augmentation des prestations pour soins dentaires | 4,0 % | 5,0 % |

12. Obligation au titre des prestations définies (suite)

Le taux d'évolution hypothétique des frais médicaux au 31 décembre 2011 était de 7,0 % par année pour 2012, 2013 et 2014. Il diminuera ensuite de 0,5 % par année jusqu'à l'atteinte du taux cible de 5,0 % en 2018 (9,0 % par année en 2010). Le taux d'évolution hypothétique des frais dentaires est de 4,0 % par année (5 % en 2010). Le tableau suivant présente l'incidence d'une augmentation ou d'une diminution de un point de pourcentage des taux d'évolution hypothétiques des frais médicaux en 2011 :

| | Augmentation | | Diminution | |
|---|---------------------|---------------------|---------------------------------|----|
| Obligation au titre des prestations définies | 140 | \$ | (126) | \$ |
| Total du coût financier | 4 | | (4) | |
| Information historique | | | | |
| | 31 décembre 2011 | 31 décembre 2010 | 1 ^{er} janvier 2010 | |
| Valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies | 2 642 | \$ 3 019 | \$ 2 946 | \$ |
| Ajustements liés à l'expérience relatifs aux passifs du régime | 417 | - | (307) | |

13. Impôt sur le résultat

La CDIC, CEI, CH et GEN ne sont pas assujetties à l'impôt sur le résultat au Canada, contrairement à la SGCH. Les dividendes reçus par GEN ne sont pas assujettis à l'impôt sur le résultat aux États-Unis. CH était assujettie à l'impôt sur le résultat aux États-Unis.

a) Charge d'impôt sur le résultat

Les composantes de la charge d'impôt sur le résultat pour 2011 et 2010 sont les suivantes :

| | 2011 | | 2010 | |
|--|---------|----|---------|----|
| Charge d'impôt exigible | | | | |
| Au cours de la période | 84 179 | \$ | 62 698 | \$ |
| Ajustement au titre des périodes antérieures | (790) | | (1 980) | |
| | 83 389 | \$ | 60 718 | \$ |
| Charge d'impôt différé | | | | |
| Naissance et renversement des différences temporelles | (2 889) | \$ | (1 512) | \$ |
| Taux d'impôt | 233 | | (300) | |
| Variation des différences temporelles déductibles non comptabilisées | - | | - | |
| | (2 656) | \$ | (1 812) | \$ |
| Total de la charge d'impôt sur le résultat | 80 733 | \$ | 58 906 | \$ |

13. Impôt sur le résultat (suite)

b) Rapprochement du taux d'impôt effectif

Le taux combiné d'impôt fédéral et provincial prévu par la loi applicable à la SGCH a diminué, passant de 31,3 % en 2010 à 29,8 % en 2011, principalement dans la foulée de la diminution du taux d'impôt fédéral, de 18 % à 16,5 %, au cours de l'exercice.

| Exercices clos les 31 décembre | 2011 | | 2010 | |
|---|---------|----|---------|----|
| Bénéfice de la période | 193 320 | \$ | 127 103 | \$ |
| Total de la charge d'impôt sur le résultat | 80 733 | | 58 906 | |
| Bénéfice avant impôt sur le résultat | 274 053 | \$ | 186 009 | \$ |
| Impôt sur le résultat au moyen du taux combiné d'impôt fédéral et provincial canadien de 29,8 % (31,3 % en 2010) applicable à la SGCH | 81 668 | \$ | 58 277 | \$ |
| Variations des taux d'impôt appliqués aux différences temporelles | 233 | | (300) | |
| Charges non déductibles | 10 | | 7 | |
| Crédits d'impôt à l'investissement | (199) | | (153) | |
| Variation des différences temporelles non comptabilisées | (382) | | 1 889 | |
| Ajustements de l'impôt provisionné sur des périodes antérieures | 133 | | (1 522) | |
| Révisions de déclarations des exercices antérieurs et nouvelles cotisations | (730) | | 708 | |
| | 80 733 | \$ | 58 906 | \$ |
| Actifs d'impôt différé non comptabilisés | | | | |
| Actifs d'impôt non comptabilisés faisant l'objet d'un appel auprès des autorités fiscales | 1 384 | \$ | 1 384 | \$ |

Actifs et passifs d'impôt différé comptabilisés

Les actifs d'impôt différé désignent les différences temporelles déductibles estimées entre la valeur comptable et la valeur fiscale de certains actifs. Le tableau suivant présente les montants au titre des actifs et des passifs d'impôt différé :

| Actifs et passifs d'impôt différé | Stocks | Immobilisations corporelles | Provisions | Charges à payer | Total |
|---|---------|-----------------------------|------------|-----------------|------------|
| Au 1 ^{er} janvier 2010 | (1 460) | \$ (14 506) | \$ 11 483 | \$ 1 202 | \$ (3 281) |
| Crédits (imputés) à l'état du résultat global | 763 | (242) | 1 290 | 1 | 1 812 |
| Au 31 décembre 2010 | (697) | (14 748) | 12 773 | 1 203 | (1 469) |
| Crédits (imputés) à l'état du résultat global | (296) | (3 196) | 6 370 | (222) | 2 656 |
| Au 31 décembre 2011 | (993) | (17 944) | 19 143 | 981 | 1 187 |

14. Capital social et surplus d'apport

| | 31 décembre 2011 | | 31 décembre 2010 | | 1 ^{er} janvier 2010 | |
|---|---------------------|----|---------------------|----|---------------------------------|----|
| Capital social | | | | | | |
| Autorisé – nombre illimité d'actions ordinaires | | | | | | |
| Émis et entièrement libéré – 101 actions ordinaires (101 en 2010) | 1 | \$ | 1 | \$ | 1 | \$ |

Les détenteurs d'actions ordinaires ont droit au paiement de dividendes, tels qu'ils sont déclarés de temps à autre, et ils ont droit à un vote par action aux assemblées de la Corporation.

Le surplus d'apport est une composante des capitaux propres utilisée pour comptabiliser le transfert de capital à la Corporation par une partie liée, ou par le gouvernement directement dans le cadre duquel aucune somme n'est reçue, mais des actifs sont reçus ou des passifs sont repris. En 2011, deux montants, totalisant 675 890 \$, ont été reclassés du surplus d'apport au déficit accumulé. Un premier montant, de 536 000 \$, représente le produit versé par la Corporation à titre de dividendes provenant de la vente des actions ordinaires de GM en 2010 et correspond à la quote-part de la valeur des actifs initialement reçus à titre de surplus d'apport. Un deuxième montant, de 139 890 \$ celui-là, est lié à des actifs que la Corporation ne détient plus. Dans le cas des actifs que la Corporation ne détient plus, tout profit ou toute perte découlant de ces filiales ou de ces actifs serait présenté dans le déficit accumulé. En outre, un dividende de 20 000 \$ a été versé à partir du surplus d'apport lors de la vente du placement dans Chrysler.

Le reste du surplus d'apport comprend un montant de 2 613 000 \$ attribuable à la quote-part du surplus d'apport initial des placements dans GM détenus à la clôture de l'exercice et un montant de 603 294 \$ lié à la dette de CEI prise en charge par le gouvernement au cours de périodes antérieures.

15. Informations supplémentaires sur les flux de trésorerie

Les variations des soldes des éléments hors trésorerie du fonds de roulement pour les exercices clos les 31 décembre se présentent comme suit :

| | 2011 | | 2010 | |
|--|---------|----|----------|----|
| Diminution (augmentation) des débiteurs | 2 743 | \$ | (20 844) | \$ |
| Diminution (augmentation) de l'impôt sur le résultat à recouvrer | – | | 7 654 | |
| Diminution (augmentation) des stocks | (374) | | 1 193 | |
| Diminution (augmentation) des charges payées d'avance | 112 | | (43) | |
| (Diminution) augmentation des créditeurs et charges à payer | (5 737) | | (19 795) | |
| Augmentation (diminution) de l'impôt sur le résultat à payer | 10 895 | | 10 044 | |
| Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement | 7 639 | \$ | (21 791) | \$ |
| Liée aux : | | | | |
| Activités opérationnelles | 4 889 | \$ | (20 523) | \$ |
| Activités d'investissement | 2 750 | | (1 268) | |
| Variation des éléments hors trésorerie du fonds de roulement | 7 639 | \$ | (21 791) | \$ |

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2011, la SGHC a payé des impôts sur le résultat de 72 580 \$ (42 426 \$ en 2010) et des intérêts de 219 \$ (849 \$ en 2010), desquels 219 \$ (816 \$ en 2010) étaient liés à des obligations au titre de contrats de location-financement.

16. Produits du pétrole brut, déduction faite des redevances et de la participation aux bénéfices nets, et frais de production et charges opérationnelles

(a) Les produits du pétrole brut, déduction faite des redevances et de la participation aux bénéfices nets pour les exercices clos les 31 décembre se détaillaient ainsi :

| | 2011 | | 2010 | |
|---|-----------|----|-----------|----|
| Produits bruts du pétrole | 521 981 | \$ | 389 732 | \$ |
| Moins les frais de commercialisation | (411) | | (266) | |
| Moins les redevances | (152 582) | | (106 189) | |
| Moins la participation aux bénéfices nets | (46 482) | | (34 488) | |
| Produits nets du pétrole | 322 506 | \$ | 248 789 | \$ |

(b) Redevances

Conformément à l'accord sur les redevances du Projet d'exploitation du champ Hibernia et à l'accord modifiant les redevances du Projet d'exploitation du champ Hibernia, la SGCH a versé des redevances au taux de 30 % sur les produits de transfert nets, exception faite de la production provenant des blocs faillés désignés « AA » du réservoir de pétrole Hibernia, pour laquelle le taux était de 42,5 %.

(c) Participation aux bénéfices nets

La SGCH est aussi partie à l'accord de participation aux bénéfices nets (la « PBN »), qui prévoit le versement d'une PBN de 10 % au gouvernement du Canada par tous les propriétaires d'Hibernia. Le versement de la PBN est fondé sur le produit cumulé des ventes de chaque propriétaire réduit du montant cumulé admissible des coûts en capital, des coûts opérationnels et des coûts de transport.

(d) Les frais de production et les charges opérationnelles pour les exercices clos les 31 décembre étaient les suivantes :

| | 2011 | | 2010 | |
|--|---------|----|---------|----|
| Charges opérationnelles liées au compte conjoint d'Hibernia | 13 885 | \$ | 15 554 | \$ |
| Charges opérationnelles liées au pétrolier de brut | 8 040 | | 7 500 | |
| Recouvrement des charges opérationnelles du pétrolier de brut | (5 204) | | (951) | |
| Autres recouvrements de coûts de transport | – | | (2 676) | |
| Frais d'utilisation des installations, après déduction de la participation accessoire aux bénéfices nets | (945) | | – | |
| Total des frais de production et des charges opérationnelles | 15 776 | \$ | 19 427 | \$ |

17. Engagements

- (a) La SGCH a conclu avec la société Newfoundland Transshipment Limited un accord de services pour la réservation d'une capacité aux termes duquel elle a acquis le droit d'utiliser le terminal de transbordement pour le stockage et le transbordement de son pétrole brut. La SGCH s'est engagée à verser une partie du coût de l'exploitation du terminal sur une période de dix ans qui se termine le 31 décembre 2020. La quote-part des obligations annuelles de la SGCH dépend de calculs annuels et s'élève à environ 794 \$ par année.
- (b) La quote-part revenant à la SGCH des engagements contractuels annuels et des obligations locatives annuelles pour les bureaux, le matériel, les terrains et installations d'entreposage de la SEDH, ainsi que les obligations locatives de la SGCH pour les bureaux sont approximativement les suivantes :

| | | |
|--------------|--------|----|
| 2012 | 7 344 | \$ |
| 2013 | 3 794 | |
| 2014 | 2 680 | |
| 2015 | 1 767 | |
| 2016 | 1 644 | |
| Par la suite | 1 605 | |
| | 18 834 | \$ |

- (c) La SEDH a fourni un billet à vue non négociable de 70 000 \$ venant à échéance le 30 avril 2013 afin de satisfaire à l'exigence selon laquelle l'exploitant est tenu de fournir une preuve de solvabilité à l'OCTLHE advenant d'éventuels litiges aux termes de certains articles de la Loi de mise en œuvre de l'Accord atlantique Canada-Terre-Neuve, du Règlement sur le forage pour hydrocarbures dans la zone extracôtière de Terre-Neuve et du Règlement sur la production et la rationalisation de l'exploitation des hydrocarbures dans la zone extracôtière de Terre-Neuve. Au 31 décembre 2011, aucun prélèvement n'avait été effectué sur le billet (aucun au 31 décembre 2010 et aucun au 1^{er} janvier 2010). La quote-part de cet engagement revenant à la SGCH s'élève à 5 950 \$.

De plus, les propriétaires sont tenus de fournir une preuve de solvabilité supplémentaire en déposant auprès de l'OCTLHE des lettres de crédit ou une somme en trésorerie d'un montant brut de 30 000 \$ (note 7). Au 1^{er} janvier 2010, au 31 décembre 2010 et au 31 décembre 2011, aucun prélèvement n'avait été effectué sur les lettres de crédit.

- (d) La SGCH a l'obligation annuelle de consacrer des fonds à des projets de recherche et développement admissibles en fonction de la production de pétrole de l'exercice, conformément aux lignes directrices prescrites par l'OCTLHE. Les dépenses en recherche et en développement de la SGCH étant actuellement insuffisantes, cette dernière a comptabilisé un passif de 3 468 \$ (4 248 \$ au 31 décembre 2010 et 2 683 \$ au 1^{er} janvier 2010), inclus dans les créditeurs et charges à payer.

18. Éventualités

- a) CEI et le gouvernement du Canada sont poursuivis par Rio Algom Ltd. (« Rio ») pour un montant de 75 000 \$ lié à de présumés frais engagés par Rio aux termes de contrats de livraison de minerai d'uranium conclus dans les années 1950 et 1960. Le 16 novembre 2011, la poursuite a été abandonnée contre le gouvernement et CEI par la voie d'une ordonnance du tribunal.
- b) CEI est codéfenderesse avec la province d'Ontario, le procureur général du Canada, la Commission canadienne de sûreté nucléaire et BOC Canada limitée dans le cadre d'un recours collectif proposé, intenté par certains résidents de la municipalité antérieurement connue sous le nom de Deloro et située dans le comté de Hastings, en Ontario. La poursuite est fondée sur la contamination présumée de certaines propriétés. CEI a déposé un avis d'intention de présenter une défense. Aucune partie n'a encore reconnu sa responsabilité, et l'incidence financière sur la Corporation, si l'issue de cette affaire lui était défavorable, ne peut être déterminée pour l'instant.
- c) En 2011, une poursuite a été intentée dans l'État du Missouri contre Multidata Systems International Inc., MDS Nordion Inc., la CDIC et d'autres parties. Les plaignants font valoir qu'ils ont été soumis à une surexposition aux radiations lors de traitements reçus dans une clinique située au Panama. Une requête demandant le rejet de l'action contre la CDIC a été déposée au motif d'un rejet volontaire antérieur en raison du fond. Pour l'instant, l'ampleur éventuelle de la responsabilité, le cas échéant, ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable. La Corporation n'a comptabilisé aucun montant à ce titre dans son état consolidé de la situation financière. Après la fin de l'exercice, le rejet sous réserve de la poursuite contre la CDIC a été accordé.

19. Gestion du capital

Pour la Corporation, sa structure du capital est composée du total des capitaux propres de 3 558 772 \$ (5 549 753 \$ au 31 décembre 2010 et 4 419 424 \$ au 1^{er} janvier 2010), ce qui comprend le capital social, le surplus d'apport, le cumul des autres éléments du résultat global et le déficit accumulé. Les objectifs de la Corporation et de ses filiales quant à la gestion du capital sont d'assurer une gestion prudente des produits, des charges, des actifs, des passifs et des opérations générales pour atteindre leurs objectifs et tout en assurant la continuité de leurs opérations.

Pour pouvoir continuer d'offrir un rendement aux actionnaires et des avantages aux autres parties prenantes, la SGCH surveille continuellement l'évolution de la conjoncture économique et les caractéristiques des risques propres à l'industrie du pétrole. Pour sa part, CEI surveille continuellement sa situation de trésorerie pour s'assurer de pouvoir remplir ses obligations. CH et GEN ont été financées par les surplus d'apport grâce aux titres de capitaux propres reçus sans avoir à engager de dépenses. GEN finance ses activités grâce aux dividendes en espèces provenant des actions privilégiées qu'elle détient et à la vente d'actions ordinaires. En raison des prévisions de dépenses limitées actuelles de GEN, ces sources de financement sont considérées comme étant adéquates pour la poursuite des activités.

Le capital social de la Corporation n'est assujéti à aucune restriction d'origine externe. Aucune modification n'a été apportée à la stratégie de gestion du capital de la Corporation au cours de l'exercice.

20. Risques auxquels est exposée la Corporation

Aperçu

Par la nature de ses activités consolidées, la CDIC est exposée au risque de crédit, au risque de liquidité et au risque de marché, et la fluctuation des prix des marchandises et des taux d'intérêt pourrait avoir une incidence importante sur les flux de trésorerie, le résultat net et le résultat global.

La présente note présente de l'information sur l'exposition de la Corporation aux risques mentionnés précédemment ainsi que les objectifs, les politiques et les processus pour évaluer et gérer ces risques.

La Corporation n'a recours à aucun instrument dérivé, comme les swaps de taux d'intérêt ou les contrats de change à terme, ni aucun autre outil ou stratégie pour gérer ses risques liés au marché.

(a) Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque que la Corporation subisse une perte financière si une des parties manque à ses obligations contractuelles. L'exposition la plus importante à ce risque concerne la vente et la commercialisation du pétrole brut. En 2011, la majeure partie de la production de pétrole de la SGCH a été vendue par l'intermédiaire d'un accord de commercialisation. La SGCH a jugé que le risque de non-recouvrement des fonds était faible, puisque le négociant assure une surveillance du crédit pour tous les acheteurs approuvés au préalable, et que la SGCH partage les cargaisons avec le négociant.

La valeur comptable des débiteurs ainsi que de la trésorerie et des équivalents de trésorerie représente le risque de crédit maximal. Aux 31 décembre 2011 et 2010 et au 1^{er} janvier 2010, la Corporation n'avait pas de provision pour créances douteuses, et elle n'a pas eu à constituer de provisions à l'égard des créances douteuses ni à radier de débiteurs en 2011 ou en 2010. Au 31 décembre 2011, les débiteurs comprenaient les montants suivants :

| | 31 décembre 2011 | | 31 décembre 2010 | | 1 ^{er} janvier 2010 | |
|---------------------------------------|---------------------|----|---------------------|----|---------------------------------|----|
| Non réglées depuis moins de 120 jours | 33 084 | \$ | 35 671 | \$ | 14 912 | \$ |
| Non réglées depuis plus de 120 jours | 36 | | 192 | | 107 | |
| Total des débiteurs | 33 120 | \$ | 35 863 | \$ | 15 019 | \$ |

La trésorerie et les équivalents de trésorerie, de même que la trésorerie et les équivalents de trésorerie détenus en main tierce, sont confiés à de grandes banques à charte canadiennes. Tous les équivalents de trésorerie sont acquis auprès d'émetteurs présentant une cote de crédit de R1 Élevée.

20. Risques auxquels est exposée la Corporation (suite)

(b) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Corporation ne puisse pas remplir ses engagements professionnels ou d'autres obligations financières à leur échéance. Pour gérer ce risque, la Corporation s'assure, dans la mesure du possible, d'avoir suffisamment de liquidités pour honorer ses passifs à leur échéance. Les dettes fournisseurs sont généralement exigibles au plus tard 30 jours après la facturation.

La situation de la Corporation en matière de liquidité dépend de ses flux de trésorerie opérationnels. Les flux de trésorerie futurs attendus rattachés à la participation directe dans le Projet d'exploitation du champ Hibernia dépassent actuellement les prévisions en matière de charges opérationnelles et de dépenses d'investissement futures. Dans ces conditions et étant donné que le solde de la trésorerie et des équivalents de trésorerie s'élevait à 72 997 \$ au 31 décembre 2011 (129 884 \$ au 31 décembre 2010 et 105 416 \$ au 1^{er} janvier 2010), le risque de liquidité de la Corporation est évalué comme étant négligeable. Pour maintenir la liquidité des filiales, certaines charges opérationnelles et certains engagements des filiales peuvent être financés par des apports en capital de la Corporation.

(c) Risque de marché

Le risque de marché s'entend du risque que les fluctuations des taux de change, du prix des marchandises ou des taux d'intérêt aient une incidence sur les flux de trésorerie, le résultat net ou le résultat global de la Corporation.

(i) Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou que les flux de trésorerie futurs fluctuent par suite de variations des taux de change. Au Canada, les prix du marché sous-jacents du pétrole sont influencés par les variations du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain. Toute la production de pétrole de la SGCH est négociée en dollars américains, puis est convertie en dollars canadiens aux taux de change au comptant, ce qui expose la Corporation aux fluctuations du taux de change. Une variation de 1 % du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain aurait eu une incidence d'environ 2 348 \$ sur le résultat net après impôts de l'exercice clos le 31 décembre 2011 (1 389 \$ en 2010).

Le risque de change associé aux instruments de capitaux propres disponibles à la vente libellés en monnaie étrangère est pris en compte dans l'autre risque de prix. Puisque les dividendes sont reçus en monnaie étrangère (dollar américain), les flux de trésorerie de la Corporation sont exposés aux fluctuations du taux de change. La Corporation est exposée aux fluctuations du taux de change lors de toute évaluation de la juste valeur des instruments financiers, les variations ayant une incidence sur le résultat ou sur le résultat global, ainsi que sur les dividendes reçus convertis en dollars canadiens. Une variation de 1 % du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain aurait eu une incidence de 362 \$ (362 \$ en 2010) sur le résultat net.

(ii) Risque marchandises

Le risque marchandises est le risque que les flux de trésorerie futurs varient par suite d'une fluctuation des prix des marchandises, ce qui aurait une incidence sur les résultats opérationnels et sur les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles. Les prix obtenus par la SGCH pour sa production sont fonction de la conjoncture économique mondiale, qui régit l'offre et la demande. La totalité de la production de pétrole de la SGCH est vendue à des cours de change au comptant, ce qui expose la SGCH au risque de fluctuation des prix. Une variation de 1,00 \$ du prix du baril de pétrole aurait eu une incidence sur le résultat net après impôt d'environ 2 057 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 (2 150 \$ en 2010).

(iii) Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que les flux de trésorerie futurs varient à la suite d'une fluctuation des taux d'intérêt. La Corporation est exposée à des fluctuations de taux d'intérêt relativement à sa trésorerie et à ses équivalents de trésorerie, qui portent intérêt à un taux fixe. Ce risque n'est pas considéré comme étant important, car les produits d'intérêts de la Corporation représentent moins de 1 % du total de ses produits.

Une variation de 1,0 % du taux d'intérêt aurait eu une incidence sur le résultat net après impôt d'environ 2 264 \$ (1 793 \$ en 2010).

20. Risques auxquels est exposée la Corporation (suite)

(c) Risque de marché (suite)

(iv) Autre risque de prix

Le risque de prix est le risque que la juste valeur de certains instruments financiers fluctue en raison de variations de la valeur de marché. Le risque de prix associé aux instruments de capitaux propres disponibles à la vente tient compte du change.

Les variations de la valeur de marché auront une incidence sur les autres éléments du résultat global ainsi que sur le résultat et sur les flux de trésorerie futurs lorsque la Corporation se départira des participations en actions. Étant donné que certains des instruments financiers de la Corporation sont libellés en monnaie étrangère, les écarts de conversion pourraient aussi faire fluctuer la valeur de marché. Toute variation de 10 % du cours des actions ordinaires de GM aurait eu un effet de 284 092 \$ US (475 447 \$ en 2010) sur les autres éléments du résultat global.

Si un marché se crée pour les actions privilégiées de GM, la juste valeur de ces actifs sera directement exposée à un autre risque de prix, et les variations des valeurs de marché auront une incidence sur le bénéfice (la perte). Toute variation de 1 % du taux d'actualisation utilisé pour établir la valeur des actions privilégiées de GM aurait eu une incidence d'environ 10 000 \$ (14 000 \$ en 2010) sur le résultat net, sans compter l'effet de la fluctuation du taux de change entre le dollar canadien et le dollar américain.

(d) Juste valeur des instruments financiers

Le tableau suivant résume l'information sur l'évaluation de la juste valeur des actifs de la Corporation au 1^{er} janvier 2010 et aux 31 décembre 2010 et 2011 présentée selon les niveaux de la hiérarchie des justes valeurs :

| | Total | Prix cotés sur des marchés actifs (niveau 1) | Autres données importantes observables (niveau 2) | Données importantes non observables (niveau 3) |
|---|------------------|--|---|--|
| 1^{er} janvier 2010 | | | | |
| Sommes en dépôt dans un compte du Trésor du Canada | 138 036 | \$ 138 036 | \$ - | \$ - |
| Bons de souscription d'actions d'Air Canada | 633 | - | - | 633 |
| Actions privilégiées de GM | 447 000 | - | 447 000 | - |
| Actions ordinaires de GM | 3 663 100 | - | - | 3 663 100 |
| Participation dans Chrysler | 37 677 | - | - | 37 677 |
| Total | 4 286 446 | \$ 138 036 | \$ 447 000 | \$ 3 701 410 |
| 31 décembre 2010 | | | | |
| Sommes en dépôt dans un compte du Trésor du Canada | 133 650 | \$ 133 650 | \$ - | \$ - |
| Actions privilégiées de GM | 421 000 | - | 421 000 | - |
| Actions ordinaires de GM | 4 728 802 | - | 4 728 802 | - |
| Participation dans Chrysler | 94 487 | - | - | 94 487 |
| Total | 5 377 939 | \$ 133 650 | \$ 5 149 802 | \$ 94 487 |
| 31 décembre 2011 | | | | |
| Sommes en dépôt dans un compte du Trésor du Canada | 134 778 | \$ 134 778 | \$ - | \$ - |
| Actions privilégiées de GM | 426 000 | - | 426 000 | - |
| Actions ordinaires de GM | 2 889 214 | 2 889 214 | - | - |
| Total | 3 449 992 | \$ 3 023 992 | \$ 426 000 | \$ - |

La valeur comptable des débiteurs et des créditeurs et charges à payer se rapproche de leur juste valeur en raison de la nature à court terme de ces éléments.

20. Risques auxquels est exposée la Corporation (suite)

Le tableau suivant présente, pour les évaluations de la juste valeur visées par le niveau 3 de la hiérarchie des justes valeurs, un rapprochement entre les soldes d'ouverture et de clôture :

| | Placements dans des instruments de capitaux propres de niveau 3 | |
|---|--|----|
| Solde d'ouverture, 1 ^{er} janvier 2010 | 3 701 410 | \$ |
| Total des profits ou des pertes | | |
| Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global | 2 303 523 | |
| Comptabilisés dans le bénéfice (la perte) à l'égard d'actifs vendus | (645 644) | |
| Ventes | (536 000) | |
| Transferts depuis le niveau 3 attribuables à des changements dans l'observabilité des données de marché | (4 728 802) | |
| Solde au 31 décembre 2010 | 94 487 | \$ |
| Total des profits ou des pertes | | |
| Comptabilisés dans les autres éléments du résultat global | 37 825 | |
| Comptabilisés dans le bénéfice (la perte) à l'égard d'actifs vendus | (112 312) | |
| Ventes | (20 000) | |
| Solde au 31 décembre 2011 | - | \$ |

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, le placement dans les actions ordinaires de GM a été transféré du niveau 3 au niveau 2 de la hiérarchie des justes valeurs étant donné que les actions ont été inscrites à la cote d'un marché actif au cours de l'exercice, alors qu'elles n'étaient pas cotées auparavant. Compte tenu des restrictions visant les actions, celles-ci ont été groupées dans le niveau 2. Au cours de 2011, les actions ordinaires de GM ont été transférées du niveau 2 au niveau 1 de la hiérarchie des justes valeurs lorsque leur juste valeur a été déterminée en fonction de la valeur de marché seulement.

21. Transactions avec des parties liées

La partie exerçant le contrôle ultime de la Corporation est le gouvernement du Canada.

En vertu du principe de propriété commune, la Corporation est liée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. La Corporation conclut des transactions avec ces entités dans le cours normal des activités s'inscrivant dans son mandat.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, la CDIC a versé au gouvernement du Canada des dividendes de 412 868 \$ (1 289 130 \$ en 2010), dont une tranche de 20 000 \$ provient du surplus d'apport.

a) Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont les administrateurs et les membres de la direction de la CDIC et de ses filiales. Outre leur salaire, la Corporation offre aussi aux membres de la direction des avantages autres qu'en trésorerie.

Aucune somme n'a été versée aux principaux dirigeants relativement à des avantages postérieurs à l'emploi, à d'autres avantages à long terme, à des indemnités de fin de contrat de travail ou à un paiement fondé sur des actions.

| | 2011 | | 2010 | |
|--|-------|----|-------|----|
| La rémunération des principaux dirigeants s'établit comme suit : | | | | |
| Salaire, autres avantages à court terme, jetons de présence | 1 886 | \$ | 1 796 | \$ |

b) Autres transactions avec des parties liées ayant une incidence sur le bénéfice

| | Valeur de la transaction | |
|--|--------------------------|--------------|
| | 2011 | 2010 |
| | Exercice clos les | 31 décembre |
| | 2011 | 2010 |
| Dividendes payés | 412 868 | \$ 1 289 130 |
| Produits d'intérêts – compte du Trésor du Canada | 1 128 | 614 |

c) Éléments ayant une incidence sur l'état de la situation financière

| | 31 décembre 2011 | | 31 décembre 2010 | | 1 ^{er} janvier 2010 | |
|--|---------------------|----|---------------------|----|---------------------------------|----|
| Sommes en dépôt dans un compte du Trésor du Canada | 134 778 | \$ | 133 650 | \$ | 138 036 | \$ |

22. Informations supplémentaires

Les états financiers consolidés de la Corporation comprennent la totalité des actifs, des passifs, des produits et des charges de la SGCH aux 31 décembre, comme suit :

État de la situation financière

| | 2011 | | 2010 | |
|------------------|---------|----|---------|----|
| Actifs | | | | |
| courants | 81 356 | \$ | 100 955 | \$ |
| non courants | 240 783 | | 217 267 | |
| | 322 139 | | 318 222 | |
| Passifs | | | | |
| courants | 46 738 | | 39 171 | |
| non courants | 71 236 | | 51 206 | |
| Capitaux propres | 117 974 | | 90 377 | |
| | 204 165 | | 227 845 | |
| | 322 139 | \$ | 318 222 | \$ |

État du résultat global

| | | | | |
|--|----------|----|----------|----|
| Produits | | | | |
| Produits du pétrole brut, déduction faite des redevances et de la participation aux bénéfices nets | 322 506 | \$ | 248 789 | \$ |
| Autres produits | 1 990 | | 346 | |
| Charges | | | | |
| Total des charges | (50 443) | | (63 126) | |
| Impôt sur le résultat | (80 733) | | (58 906) | |
| Résultat global | 193 320 | \$ | 127 103 | \$ |

Tableau des flux de trésorerie

| | | | | |
|--|-----------|----|-----------|----|
| Flux de trésorerie liés aux activités suivantes : | | | | |
| Activités opérationnelles | 226 341 | \$ | 139 820 | \$ |
| Activités de financement | (215 700) | | (115 935) | |
| Activités d'investissement | (28 468) | | (31 915) | |
| Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie | (17 827) | \$ | (8 030) | \$ |

23. Transition aux IFRS

Comme l'indique la note 2 a), il s'agit des premiers états financiers consolidés annuels de la Corporation établis conformément aux IFRS.

Les méthodes comptables énoncées dans la note 3 ont été appliquées à la préparation des états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, de l'information comparative présentée dans ces états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 et de l'état de la situation financière d'ouverture en IFRS au 1^{er} janvier 2010 (la date de transition aux IFRS de la Corporation).

Aux fins de l'établissement de son état de la situation financière d'ouverture en IFRS, la Corporation a ajusté certains montants présentés antérieurement dans ses états financiers établis conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») canadiens. La Corporation a appliqué l'IFRS 1, Première application des Normes internationales d'information financière. Les rapprochements et les notes qui suivent expliquent dans quelle mesure la transition des PCGR canadiens antérieurs aux IFRS a eu une incidence sur la situation financière, la performance financière et les flux de trésorerie de la Corporation.

Lors de la transition aux IFRS, le 1^{er} janvier 2010, la Corporation s'est prévalu de certaines exemptions prévues par l'IFRS 1. Ces exemptions sont les suivantes :

Capitalisation du coût entier — À la date de l'adoption des IFRS, l'IFRS 1 permet à une entité qui avait recours à la méthode de la capitalisation du coût entier selon les PCGR antérieurs d'évaluer ses actifs pétroliers et gaziers en phases de mise en valeur ou de production en répartissant le montant déterminé selon les PCGR antérieurs pour ces actifs entre les actifs sous-jacents au prorata des volumes des réserves ou des valeurs des réserves à cette date. La SGCH a utilisé les valeurs des réserves au 1^{er} janvier 2010 pour répartir le coût des actifs en phases de mise en valeur et de production entre ses unités génératrices de trésorerie.

Provision au titre des obligations de démantèlement — La SGCH a décidé d'utiliser l'exemption relative aux obligations de démantèlement qui lui permet d'imputer un montant correspondant à la réévaluation des obligations de démantèlement aux résultats non distribués à la date de transition aux IFRS.

En ce qui concerne les prestations définies, la Corporation a également décidé, comme le lui permet l'IFRS 1, de présenter prospectivement les montants annuels de la valeur actualisée de l'obligation au titre des prestations définies, du déficit du régime et des ajustements liés à l'expérience connexes pour les périodes ouvertes à compter de la date de transition.

23. Transition aux IFRS (suite)

Rapprochement de la situation financière et des capitaux propres au 31 décembre 2010 et au 1^{er} janvier 2010

| Note | Référentiel antérieur (PCGR canadiens) | Incidence de la transition aux IFRS 31 déc. 2010 | IFRS | Référentiel antérieur (PCGR canadiens) | Incidence de la transition aux IFRS 1 ^{er} janv. 2010 | IFRS | | | | | | | |
|-----------------------------------|--|---|------|---|---|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|-----------|----|
| Actifs | | | | | | | | | | | | | |
| Actifs courants | | | | | | | | | | | | | |
| | Trésorerie et équivalents de trésorerie | 129 884 | \$ | \$ | 129 884 | \$ | 105 416 | \$ | 105 416 | \$ | | | |
| | Débiteurs | 35 863 | | | 35 863 | | 15 019 | | 15 019 | | | | |
| | Impôt sur le résultat à recouvrer | – | | | – | | 7 654 | | 7 654 | | | | |
| | Stocks | 4 104 | | 5 | 4 109 | | 6 941 | | 6 941 | | | | |
| | Charges payées d'avance | 417 | | | 417 | | 374 | | 374 | | | | |
| | Sommes en dépôt dans un compte du Trésor du Canada | 7 746 | | | 7 746 | | 7 284 | | 7 284 | | | | |
| | | 178 014 | | 5 | 178 019 | | 142 688 | | – | | 142 688 | | |
| Actifs non courants | | | | | | | | | | | | | |
| | Sommes en dépôt dans un compte du Trésor du Canada | 125 904 | | | 125 904 | | 130 752 | | | | 130 752 | | |
| | Trésorerie et équivalents de trésorerie détenus en mains tierces | 5 688 | | | 5 688 | | 2 550 | | | | 2 550 | | |
| | Immobilisations corporelles | 105 492 | | 11 975 | 117 467 | | 122 705 | | | | 122 705 | | |
| | Placements | 5 169 802 | | 74 487 | 5 244 289 | | 3 147 633 | | 1 000 777 | | 4 148 410 | | |
| | | 5 584 900 | \$ | 86 467 | \$ | 5 671 367 | \$ | 3 546 328 | \$ | 1 000 777 | \$ | 4 547 105 | \$ |
| Passif et capitaux propres | | | | | | | | | | | | | |
| Passifs courants | | | | | | | | | | | | | |
| | Créditeurs et charges à payer | 31 515 | \$ | (681) | \$ | 30 834 | \$ | 50 629 | \$ | | 50 629 | \$ | |
| | Partie courante de l'obligation au titre de contrats de location-financement | 1 552 | | | 1 552 | | 989 | | | | 989 | | |
| | Partie courante de l'obligation au titre des prestations définies | 345 | | | 345 | | 360 | | | | 360 | | |
| | Partie courante des autres provisions | 7 208 | | | 7 208 | | 6 712 | | | | 6 712 | | |
| | Impôt sur le résultat à payer | 10 044 | | | 10 044 | | – | | | | – | | |
| | | 50 664 | | (681) | 49 983 | | 58 690 | | – | | 58 690 | | |
| Passifs non courants | | | | | | | | | | | | | |
| | Obligation au titre de contrats de location-financement | 5 042 | | | 5 042 | | 6 967 | | | | 6 967 | | |
| | Provision au titre des obligations de démantèlement | 27 583 | | 17 112 | 44 695 | | 31 691 | | 8 637 | | 40 328 | | |
| | Autres provisions | 17 751 | | | 17 751 | | 15 828 | | | | 15 828 | | |
| | Obligation au titre des prestations définies | 1 882 | | 792 | 2 674 | | 1 905 | | 682 | | 2 587 | | |
| | Passifs d'impôt sur le résultat différé | 2 760 | | (1 291) | 1 469 | | 5 786 | | (2 505) | | 3 281 | | |
| | | 55 018 | | 16 613 | 71 631 | | 62 177 | | 6 814 | | 68 991 | | |
| Capitaux propres | | | | | | | | | | | | | |
| | Capital social | 1 | | | 1 | | 1 | | | | 1 | | |
| | Surplus d'apport | 3 912 184 | | | 3 912 184 | | 3 912 184 | | | | 3 912 184 | | |
| | Déficit accumulé | (1 017 769) | | (3 952) | (1 021 721) | | (486 724) | | (6 814) | | (493 538) | | |
| | Cumul des autres éléments du résultat global | 2 584 802 | | 74 487 | 2 659 289 | | – | | 1 000 777 | | 1 000 777 | | |
| | | 5 479 218 | | 70 535 | 5 549 753 | | 3 425 461 | | 993 963 | | 4 419 424 | | |
| | | 5 584 900 | \$ | 86 467 | \$ | 5 671 367 | \$ | 3 546 328 | \$ | 1 000 777 | \$ | 4 547 105 | \$ |

23. Transition aux IFRS (suite)

Rapprochement du résultat global pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

| | Note | Référentiel antérieur (PCGR canadiens) | Incidence de la transition aux IFRS | | IFRS |
|---|------|---|---|-----------|--------------|
| Produits | | | | | |
| Profit sur la vente de placements | | 637 391 | \$ | \$ | 637 391 |
| Produits du pétrole brut, déduction faite des redevances et de la participation aux bénéfices nets | | 248 789 | | | 248 789 |
| Dividendes | | 36 856 | | | 36 856 |
| Profit sur la vente d'immobilisations corporelles | v) | – | | 1 695 | 1 695 |
| Produits d'intérêts | | 1 414 | | | 1 414 |
| | | 924 450 | | 1 695 | 926 145 |
| Charges | | | | | |
| Épuisement et amortissement | iii) | 42 478 | | (2 597) | 39 881 |
| Frais de production et charges opérationnelles | | 19 427 | | | 19 427 |
| Variation de la juste valeur des actifs détenus à des fins de transaction | | 26 000 | | | 26 000 |
| Autres charges | ix) | 383 | | | 383 |
| Salaires et avantages du personnel | ix) | 2 126 | | | 2 126 |
| Honoraires de professionnels | ix) | 9 802 | | | 9 802 |
| Perte de change | | 1 387 | | | 1 387 |
| Changement d'estimations au titre des autres provisions | ix) | 4 186 | | | 4 186 |
| Charge au titre des prestations définies | i) | 193 | | (46) | 147 |
| | | 105 982 | | (2 643) | 103 339 |
| Charges financières | | | | | |
| Intérêts sur l'obligation au titre de contrats de location-financement | | 816 | | | 816 |
| Désactualisation des obligations de démantèlement | iv) | 1 585 | | 106 | 1 691 |
| Désactualisation des autres provisions | ix) | 290 | | | 290 |
| | | 2 691 | | 106 | 2 797 |
| Bénéfice avant impôt sur le résultat | | | | | |
| | | 815 777 | | 4 232 | 820 009 |
| Charge d'impôt sur le résultat exigible | | 60 718 | | | 60 718 |
| Recouvrement d'impôt sur le résultat différé | vi) | (3 026) | | 1 214 | (1 812) |
| Bénéfice | | 758 085 | | 3 018 | 761 103 |
| Autres éléments du résultat global | | | | | |
| Variation nette de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente | ii) | 3 229 813 | | (926 290) | 2 303 523 |
| Profit réalisé sur les actifs financiers disponibles à la vente transféré dans le bénéfice (la perte) | | (645 011) | | | (645 011) |
| Perte actuarielle nette du régime à prestations définies | i) | | | (156) | (156) |
| Autres éléments du résultat global | | 2 584 802 | | (926 446) | 1 658 356 |
| Résultat global | | 3 342 887 | \$ | (923 428) | \$ 2 419 459 |

23. Transition aux IFRS (suite)

(a) Ajustements significatifs au tableau consolidé des flux de trésorerie pour 2010

Il n'y a aucune différence significative entre le tableau consolidé des flux de trésorerie présenté en IFRS et l'état consolidé des flux de trésorerie présenté en vertu des PCGR.

(b) Notes afférentes aux rapprochements

(i) Obligation au titre des prestations définies

En vertu des IFRS, la méthode comptable de la Corporation prévoit la comptabilisation immédiate de l'ensemble des gains actuariels et des pertes actuarielles dans les autres éléments du résultat global. En vertu des PCGR antérieurs, la Corporation avait adopté la méthode du « corridor » pour amortir sur l'espérance de vie moyenne des anciens salariés les gains actuariels et les pertes actuarielles excédant de 10 % l'obligation au titre des prestations. L'espérance de vie moyenne des anciens salariés au 31 décembre 2010 était de 8,5 ans. La nouvelle méthode ayant été appliquée de manière rétrospective à la date de transition, la Corporation a comptabilisé dans le déficit accumulé d'ouverture la totalité des gains actuariels et des pertes actuarielles cumulés non comptabilisés, ce qui a occasionné une augmentation de l'obligation au titre des prestations de 682 \$ et une augmentation correspondante du déficit accumulé. Les gains actuariels et les pertes actuarielles non comptabilisés se situant à l'extérieur du corridor qui avaient été portés aux résultats pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 (46 \$) en vertu des PCGR antérieurs ont été contrepassés, et tous les gains actuariels et les pertes actuarielles survenus en 2010 (156 \$) ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global.

L'incidence de ce changement se résume ainsi :

| | Pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 | |
|--|--|----|
| État consolidé du résultat global | | |
| Coûts opérationnels | (46) | \$ |
| Autres éléments du résultat global | 156 | |
| Ajustement | 110 | \$ |

| | 1 ^{er} janvier 2010 | | 31 décembre 2010 | |
|--|------------------------------|----|------------------|----|
| État consolidé de la situation financière | | | | |
| Augmentation de l'obligation au titre des prestations définies | 682 | \$ | 792 | \$ |
| Augmentation du déficit accumulé | (682) | \$ | (792) | \$ |

En vertu des PCGR antérieurs, les prestations définies étaient regroupées avec d'autres provisions relatives à CEI. Selon les IFRS, l'obligation au titre des prestations définies et les charges connexes sont présentées séparément.

(ii) Instruments financiers

En vertu de l'IAS 39, la Corporation doit évaluer à la juste valeur ses placements en instruments de capitaux propres classés comme étant des actifs financiers disponibles à la vente pour lesquels il n'existe pas de prix coté sur un marché actif. Selon les PCGR antérieurs, ces placements étaient classés comme disponibles à la vente et évalués au coût. À la date de transition, la juste valeur des instruments de capitaux propres non cotés sur un marché actif s'élevait à 3 700 777 \$, et leur valeur comptable selon les PCGR antérieurs s'élevait à 2 700 000 \$.

23. Transition aux IFRS (suite)

(b) Notes afférentes aux rapprochements (suite)

L'incidence de ce changement se résume ainsi :

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

| État consolidé du résultat global | | |
|--|-----------|----|
| Autres éléments du résultat global | (926 290) | \$ |
| Ajustement net | (926 290) | \$ |

| | 1 ^{er} janvier 2010 | 31 décembre 2010 | | |
|--|------------------------------|------------------|--------|----|
| État consolidé de la situation financière | | | | |
| Augmentation des placements | 1 000 777 | \$ | 74 487 | \$ |
| Augmentation du cumul des autres éléments du résultat global | 1 000 777 | | 74 487 | |
| Ajustement des résultats non distribués | - | \$ | - | \$ |

(iii) Immobilisations corporelles

Choix de la méthode de la capitalisation du coût entier pour les entités pétrolières et gazières en vertu de l'IFRS 1

La SGCH s'est prévaluée d'une exemption au titre de l'IFRS 1 aux termes de laquelle le compte du coût entier selon les PCGR antérieurs a été évalué au moment de la transition aux IFRS. Plus précisément, les actifs en phases de mise en valeur et de production ont été reclassés du compte de coût entier aux immobilisations corporelles au montant auquel ils avaient été comptabilisés selon les PCGR antérieurs.

Dépréciation des immobilisations corporelles

En vertu des IFRS, les immobilisations corporelles doivent être soumises à un test de dépréciation au niveau de l'unité génératrice de trésorerie, et non pas au niveau de leur solde global qui, selon les PCGR antérieurs, faisait l'objet du plafonnement du coût entier. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'une unité génératrice de trésorerie est supérieure à sa valeur recouvrable. Pour déterminer la valeur recouvrable, la SGCH calcule la juste valeur diminuée des coûts de la vente sur la base des flux de trésorerie futurs actualisés des réserves prouvées et probables au moyen de provisions relatives aux prix et aux coûts. Aucune dépréciation des immobilisations corporelles n'a été comptabilisée à la transition, le 1^{er} janvier 2010, ni pour l'exercice clos le 31 décembre 2010. Toute dépréciation d'immobilisations corporelles pourrait faire l'objet d'une reprise si la valeur recouvrable venait à augmenter.

Méthode comptable en matière d'épuisement

Au moment de la transition aux IFRS, la SGCH a adopté le mode des unités de production sur la base des réserves prouvées et probables pour déterminer l'épuisement des participations dans des biens pétroliers. La méthode appliquée selon les PCGR antérieurs reposait sur les unités de production sur la base des réserves prouvées seulement [voir viii)]. En vertu des IFRS, l'épuisement et l'amortissement doivent être calculés à l'égard de composantes individuelles (comme un champ pétrolifère ou un regroupement de champs pétrolifères).

Cette différence n'a eu aucune incidence à l'adoption des IFRS le 1^{er} janvier 2010 en raison de l'utilisation de l'exemption aux termes de l'IFRS 1 décrite précédemment.

Le changement de méthode comptable a occasionné une diminution de 2 597 \$ de l'épuisement pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 et un changement correspondant au titre des immobilisations corporelles.

23. Transition aux IFRS (suite)

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

| État consolidé du résultat global | | |
|--|---------|----|
| Diminution de l'épuisement et de l'amortissement | (2 597) | \$ |
| Ajustement avant impôt sur le résultat | (2 597) | \$ |

| | 1 ^{er} janvier 2010 | 31 décembre 2010 | |
|--|------------------------------|------------------|----|
| État consolidé de la situation financière | | | |
| Augmentation des immobilisations corporelles | - | \$ 1 911 | \$ |
| Augmentation des stocks | - | 686 | |
| Augmentation des résultats non distribués | - | \$ 2 597 | \$ |

(iv) Provision au titre des obligations de démantèlement

Selon les PCGR antérieurs, les obligations de démantèlement étaient actualisées à un taux sans risque ajusté en fonction de la qualité du crédit de 5 %. Selon les IFRS, les flux de trésorerie estimés relatifs à l'abandon et à la remise en état des puits et des installations ont été ajustés en fonction du risque. Par conséquent, la provision est actualisée au taux sans risque en vigueur à la fin de chaque période de présentation de l'information financière. L'utilisation d'un taux d'actualisation moins élevé a eu pour effet d'entraîner l'augmentation de l'obligation de 8 637 \$ à la transition, augmentation contrebalancée par un montant passé en charges au déficit d'ouverture, déduction faite de l'incidence de l'impôt différé de 2 505 \$. Chaque période, la variation des obligations de démantèlement découlant de l'évolution des taux d'actualisation occasionnera l'imputation d'un montant correspondant aux immobilisations corporelles. Au 31 décembre 2010, le montant des obligations de démantèlement excédait de 17 112 \$ le montant constaté selon les PCGR antérieurs en raison de l'évolution du taux d'actualisation et de son incidence sur les passifs engagés ou pris en charge en 2010.

L'incidence de ce changement se résume ainsi :

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2010

| État consolidé du résultat global | | |
|--|-----|----|
| Augmentation de la désactualisation des obligations de démantèlement | 106 | \$ |
| Ajustement | 106 | \$ |

| | 1 ^{er} janvier 2010 | 31 décembre 2010 | |
|--|------------------------------|------------------|----|
| État consolidé de la situation financière | | | |
| Augmentation de l'obligation de démantèlement | 8 637 | \$ 17 112 | \$ |
| Augmentation des immobilisations corporelles | - | 8 369 | |
| Diminution des résultats non distribués | 8 637 | \$ 8 743 | \$ |

En vertu des PCGR antérieurs, la charge de désactualisation était comptabilisée dans l'épuisement et l'amortissement. Selon les IFRS, elle est comptabilisée dans les charges financières.

(v) Profits et pertes sur la vente d'immobilisations corporelles

En vertu des PCGR antérieurs, le produit d'une sortie était porté en déduction du compte de coût entier, sans comptabilisation d'un profit ou d'une perte, sauf si une telle déduction avait entraîné une variation d'au moins 20 % du taux d'épuisement. Le cas échéant, un profit ou une perte était comptabilisé. Selon les IFRS, des profits ou des pertes sont comptabilisés à la sortie d'une immobilisation corporelle et calculés comme étant la différence entre le produit et la valeur comptable nette de l'actif cédé. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, la SGCH a comptabilisé un profit de 1 695 \$ sur la sortie d'une participation dans le Prolongement de la zone sud d'Hibernia, selon les IFRS, contre néant selon les PCGR.

23. Transition aux IFRS (suite)

(b) Notes afférentes aux rapprochements (suite)

(vi) Impôt sur le résultat différé

L'ajustement de l'impôt différé à la transition est lié à l'ajustement à l'ouverture des obligations de démantèlement. L'ajustement à l'ouverture des obligations de démantèlement a été imputé au déficit à l'état consolidé de la situation financière, ce qui a occasionné une différence temporelle relative à ce passif. L'incidence de l'ajustement à l'ouverture de l'impôt différé s'est traduite par un actif d'impôt différé de 2 505 \$.

Il n'est pas requis, en vertu des IFRS, de présenter séparément la portion de l'impôt différé attribuable aux actifs ou aux passifs courants.

Des ajustements à l'impôt différé ont été effectués pour les ajustements mentionnés précédemment, ce qui a donné lieu à une variation de la différence temporelle entre les valeurs fiscales et les valeurs comptables. Le recouvrement d'impôt différé pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 a été diminué de 1 214 \$.

(vii) Charges financières

En vertu des IFRS, les charges financières doivent être présentées dans un poste distinct à l'état consolidé du résultat global. Les éléments des PCGR antérieurs qui ont été reclassés dans les charges financières sont les charges d'intérêts et les charges liées au financement, qui comprenaient la désactualisation des obligations de démantèlement et d'autres provisions et les intérêts sur l'obligation au titre de contrats de location financement.

(viii) Stocks

Des ajustements aux stocks ont été apportés pour refléter les changements dans la méthode de calcul de l'épuisement et de l'amortissement. En vertu des PCGR antérieurs, les participations dans des biens pétroliers étaient épuisées en fonction des réserves prouvées, tandis que selon les IFRS, elles sont épuisées en fonction des réserves prouvées et probables. Les stocks avaient augmenté de 686 \$ au 31 décembre 2010. L'épuisement et l'amortissement à la fin de l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont été recalculés en fonction des réserves prouvées et probables, puis transférés aux stocks, lesquels sont évalués au plus faible du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût incluant le transport ainsi que l'épuisement et l'amortissement.

Par ailleurs, les stocks ont diminué de 681 \$ à la suite du reclassement du passif au titre des stocks depuis les créditeurs et charges à payer vers les stocks en décembre 2010.

(ix) Reclassement de charges

En vertu des IFRS, la Corporation présente ses charges selon leur nature. Par conséquent, les montants ci-dessous ont été reclassés à l'état consolidé du résultat global :

| | PCGR canadiens | Reclassement aux fins de la présentation en IFRS | Retraité au 31 décembre 2010 |
|--|-------------------|---|---------------------------------|
| Charges du siège social et frais de sortie | 10 397 | \$ (10 397) | \$ – |
| Charges liées à l'examen des actifs | 1 914 | (1 914) | – |
| Autres charges | – | 383 | 383 |
| Salaires et avantages du personnel | – | 2 126 | 2 126 |
| Honoraires de professionnels | – | 9 802 | 9 802 |
| Coûts liés à la remise en état du site | 4 476 | (290) | 4 186 |
| Désactualisation d'autres provisions | – | 290 | 290 |
| Total | 16 787 | \$ – | \$ 16 787 |